



NATIONS UNIES
COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE
CENTRE AFRICAIN POUR LA FEMME



CINQUIEME CONFERENCE REGIONALE AFRICAINNE SUR LES FEMMES

16 - 23 NOVEMBRE 1994
DAKAR, (SENEGAL)

VOLUME 1 : LA FEMME AFRICAINE AUJOURD'HUI

**APERCU GENERAL-EVALUATION DE LA
MISE EN OEUVRE DES STRATEGIES
PROSPECTIVES DE NAIROBI**

396(6)003

05755

v.1

RESUME

1. Les Stratégies prospectives de Nairobi ont été adoptées en 1985 et on servi d'idées directrices pour le progrès des femmes d'ici à l'An 2000 et au-delà. Elles devaient concrétiser / accélérer l'émancipation économique et politique des femmes à tous les niveaux ; renforcer le bien-être des femmes par l'amélioration soutenue de leur niveau de vie, par l'allègement de la pauvreté et la répartition équitable entre les sexes des rôles à tenir dans tous les aspects de l'aide au développement. Elles devaient également atteindre l'objectif de la participation entière et active des femmes aux initiatives de paix et au règlement des conflits, ainsi qu'à la gestion et à la consolidation de la paix, et créer des mécanismes durables notamment des systèmes d'information pour favoriser la connaissance de leurs droits, pour la prise de conscience de questions liées à la condition féminine et pour le progrès des femmes.

2. En ce moment se prépare la Quatrième Conférence Mondiale sur les femmes qui se tiendra à Pékin, en Chine, en 1995, réunion au cours de laquelle l'on procèdera à l'évaluation du chemin parcouru depuis la formulation des stratégies de Nairobi. Dans le cadre de la préparation de la Conférence de Pékin, des réunions régionales sont organisées en vue de préparer des plateformes sur la situation des femmes sur les différents continents et de suggérer des mécanismes pour remettre à l'ordre du jour la question du progrès des femmes. Dans le cadre de cet effort, les femmes africaines se retrouveront à Dakar, au Sénégal, afin de se pencher sur la situation des femmes dans cette région du monde et pour voir dans quelle mesure les rêves de Nairobi se sont réalisés au cours des dernières années. Le présent document est un des nombreux travaux qui seront présentés sur la situation de la femme africaine et sur les actions à entreprendre pour consolider sa situation. Il emprunte beaucoup aux rapports nationaux préparés pour la circonstance ainsi qu'aux documents des Nations Unies qui traitent de cette question.

3. Un examen des progrès accomplis au cours des dix dernières années révèle que le chemin qui mène à l'égalité des sexes en matière d'éducation, d'emploi, de prise de décision, de contrôle des fonctions de production et de reproduction, de paix et de sécurité demeure plus long que jamais. Les femmes continuent d'être marginalisées dans toutes les sphères de la vie. En dépit de leur importance numérique -presque la moitié de la population du Continent- elles ne jouent pas un rôle prépondérant dans les milieux politiques économiques et sociaux. Des instruments juridiques aux niveaux national et international garantissent des droits égaux aux femmes mais il est tout de même nécessaire de créer les mécanismes appropriés pour l'éducation, l'application et le contrôle pour traduire ces droits de jure en droits de facto. A cet égard, la méconnaissance de leurs droits et des facteurs socio-culturels constituent des obstacles.

4. Les femmes sont totalement absentes des hautes sphères politiques, où sont généralement formulés et adoptés les lois régissant l'affectation des ressources et les instruments destinés à la sauvegarde des droits de l'homme et à la réglementation des relations entre les citoyens. Leur représentation au niveau des parlements, des conseils régionaux et au niveau de l'appareil judiciaire est insignifiante. Hormis le cas des Seychelles, les chances d'atteindre l'objectif fixé quant à la représentation parlementaire des femmes africaines en 1995 restent très minces. La vague de démocratisation qui déferle sur l'Afrique constitue un premier avertissement en ce qu'elle a permis de comprendre que sans organisations féminines fortes qui servent de groupes de pression et de forces de négociation, les femmes courent le risque de ne pas recevoir la part qui leur revient. Dans certains cas, des mécanismes nationaux pour l'intégration des femmes dans les actions de développement, avec un potentiel certain de redressement de la situation, se sont avérés des armes politiques dans les mains du parti au pouvoir, et ces mécanismes sont ainsi utilisés pour canaliser et appliquer les directives du gouvernement et du parti en question.

5. L'Afrique est engluée dans la crise économique depuis environ deux décennies et les effets en sont ressentis tant par les hommes que par les femmes. Cependant, ces dernières continuent de supporter le fardeau inégal de cette économie malade. On a constaté de légères améliorations au chapitre de l'emploi des femmes dans le secteur formel. Il y a également un accroissement du nombre de femmes de profession libérale employées dans le secteur formel et les promotions qu'elles obtiennent, quoique lentes, sont quand même réelles. La ségrégation en matière d'emploi est rampante dans la mesure où le secteur social continue d'être réservé aux femmes. Les problèmes de la comptabilisation du travail ménager non rétribué des femmes

et la définition du terme activités économiques sont au nombre des obstacles à l'appréciation du travail des femmes dans la comptabilité nationale.

6. Il y a eu des gains d'emplois dans le secteur manufacturier et industriel, dans les zones de transformation des produits d'exportation. Toutefois, la ségrégation en matière d'emploi, l'inégalité des salaires, les faibles perspectives d'avancement/promotion, l'affiliation aux syndicats, la prévention et la sécurité, les services de soutien constituent d'excellents domaines pour suivre l'évolution de l'emploi des femmes dans le secteur manufacturier. Les salaires perçus par les femmes sont encore largement inférieurs à ceux des hommes, les femmes gagnant moins de la moitié des montants perçus par les hommes. Le droit au congé de maternité et aux prestations de sécurité sociale sont des acquis qui, malheureusement, oeuvrent contre l'accès des femmes aux emplois du secteur formel et leur maintien dans ces mêmes emplois.

7. Malgré les catastrophes naturelles et les guerres civiles, l'agriculture demeure le secteur qui emploie le plus de femmes en Afrique. Bien qu'il y ait une régression générale de l'emploi de la population économiquement active dans le secteur agricole, on constate que le taux de régression est nettement plus faible chez les femmes que chez les hommes. Le régime foncier, l'accès aux intrants agricoles, notamment les crédits et la technologie, sont les principaux facteurs limitants de la productivité et de la sécurité des femmes dans le secteur agricole.

8. La présence des femmes dans le secteur privé est généralement limitée aux petites entreprises et au secteur informel. On note une certaine évolution en ce sens que les femmes commencent à se brancher sur le secteur formel privé, créant par là même des possibilités d'emploi, mais les dispositions de principe destinées à soutenir cette évolution font défaut. On peut tout de même observer une tendance positive là où les femmes africaines s'organisent en associations d'entrepreneurs, en banquières, etc., se préparant ainsi au rôle actif qu'elles assumeront dans la formulation de politiques habilitantes.

9. Les femmes continuent de dominer le secteur informel mais leur intégration dans le secteur formel est freinée par les difficultés d'accès aux crédits, aux terres, à la propriété, à la technologie et aux techniques, ainsi qu'à la sécurité. Le secteur informel est par ailleurs congestionné du fait de l'intrusion massive des travailleurs déflatés qui représentent une concurrence serrée pour la plupart des femmes qui, sans le soutien nécessaire, ne sont pas suffisamment armées pour survivre et encore moins prospérer dans cette économie de marché.

10. L'Afrique, dont le capital humain constitue la principale ressource, se caractérise par la situation dramatique du développement de ces ressources humaines singulièrement en ce qui concerne l'accès, pour les femmes, à l'éducation et à la santé. Alors que l'accès à l'éducation pose problème tant pour les hommes que pour les femmes et ira probablement de mal en pis du fait des coupes sombres dans les budgets, le fait que les femmes soient proportionnellement désavantagées dans ce domaine apparaît nettement au vu de l'écart considérable existant entre les différents sexes dans les taux d'alphabétisation et de scolarisation à tous les niveaux. Il est évident que le manque de scolarisation chez les femmes explique leurs difficultés d'accéder aux emplois productifs et leur absence criarde dans les sphères de prise de décision.

11. En général, le taux d'alphabétisation chez les adultes est très faible en Afrique, mais la situation est encore plus grave chez les femmes. Par exemple, au cours de la période 1980 - 1990 le taux d'alphabétisation concernant la population féminine âgée de 15 à 24 ans n'était que de 37%. La présence des femmes à tous les niveaux de l'éducation est loin d'être satisfaisante et elle connaît même un net déclin du niveau primaire au secondaire et jusqu'au tertiaire. La présence des femmes au niveau tertiaire, en plus d'être insuffisante (seulement 16 % en 1990 - 1991), se caractérise par une concentration en sciences sociales et sciences humaines, avec donc très peu de femmes dans les disciplines scientifiques et techniques. Le taux de déchets scolaires chez les femmes, à tous les niveaux, est beaucoup plus élevé que chez les hommes et cette situation est exacerbée par les mariages précoces, par la tarification des usagers et les facteurs économiques, par les tâches ménagères et par les grossesses chez les adolescentes. Il convient de remarquer

que les mesures en faveur des femmes, adoptées par certains gouvernements africains pour remédier à cette situation, commencent à donner des résultats encourageants.

12. Dans l'ensemble, avec la réduction des budgets de l'éducation, résultant de l'application des programmes d'ajustement structurel, les étudiantes sont plus affectées que leurs collègues hommes. L'effet combiné des facteurs socio-culturels et économiques constitue un obstacle à l'éducation et à la formation des jeunes filles et des femmes, et pousse les parents à investir sur les garçons plutôt que sur les filles, ce qui, forcément, a une incidence sur la longévité des individus de sexe féminin dans l'éducation.

13. Au centre des questions liées entre-elles que sont la population, l'environnement, la pauvreté et le développement des ressources humaines se trouvent les femmes, dont l'état de santé est régi par des normes et pratiques socio-économiques et religieuses entourant leurs fonctions de reproduction et de production. La croissance de la population (2,5 % par an) et le taux de fertilité (6,5 % par an) sont des sources de préoccupation nécessitant une action concertée qui doit être centrée sur les femmes et leur situation spéciale dans le ménage et dans la communauté. L'élaboration de politiques en matière de population, destinées à corriger ces tendances, est une initiative positive qu'il convient d'encourager.

14. Les services de santé, qui avaient enregistré des améliorations pendant la première moitié des années 1980, semblent avoir marqué le pas depuis lors en raison de la pression démographique, de la réduction des dépenses publiques dans le secteur de la santé, en raison également de la pauvreté, de l'épidémie de Sida et des pratiques socio-culturelles entourant les fonctions de reproduction et de production de la femme.

15. C'est ainsi que la mortalité maternelle est demeurée élevée. D'autre part, le pourcentage de femmes enceintes et d'accouchements assistés par des personnels qualifiés est faible dans l'ensemble de la région. Le taux de mortalité infantile due à la malnutrition est le plus élevé du monde, et les pratiques traditionnelles néfastes telles que la mutilation de parties génitales de la femme contribuent au déclin de la situation sanitaire de la femme et de l'enfant africains.

16. Du fait qu'elles n'ont pas le contrôle de leurs fonctions de reproduction, les jeunes filles et les femmes sont exposées aux risques d'infection du Sida et portent le fardeau que constitue le soin des membres de la famille atteints par cette infection. L'accès à l'information et aux services de planification familiale, quoiqu'en nette amélioration, demeure insuffisant ; en effet, seul 15 % de la population a accès à ces services.

17. La violence dans les ménages, le viol, la profanation des tombes sont en hausse, au point de devenir très préoccupants mais sans pour autant qu'une plus grande attention soit manifestée par les gouvernements, ces problèmes étant plutôt laissés aux ONG.

18. La pauvreté a atteint un niveau alarmant en Afrique, les femmes en supportant la plus grosse part. D'après les estimations, la proportion de femmes et d'hommes vivant dans la pauvreté absolue a augmenté de 50 % pour les femmes et de 30 % pour les hommes, au cours des deux dernières décennies.

19. Les ménages dirigés par les femmes sont en hausse et figurent parmi les plus vulnérables. La pression démographique, le déclin économique, la migration urbaine, la dégradation de l'environnement, les guerres civiles et les déplacements de population, la pandémie de Sida et la détérioration des services sociaux ont contribué à saper la composition et la position traditionnelles de la famille africaine. Sa densité potentielle est soumise à rude épreuve avec la désintégration économique et sociale qui menace le tissu social proprement dit.

20. Malgré ce tableau décourageant de la situation de la femme africaine depuis l'année 1985, il y a eu des signes encourageants en termes de prise de conscience croissante, tant chez les hommes que chez les femmes et ce depuis la Conférence de Nairobi, du rôle des femmes dans le développement. Le nombre de programmes gouvernementaux et non gouvernementaux centrés sur les femmes atteste les avancées dans ce domaine.

21. Il est une tendance très positive, c'est la prolifération des organisations de femmes, lesquelles se sont améliorées en qualité et en quantité depuis le milieu des années 1980. Quelques unes d'entre-elles ont vu le jour à la faveur du rôle de catalyseur joué par

les mécanismes nationaux ; d'autres se sont organisées autour de questions graves liées à l'économie, à la politique, au droit, à la société, et à la religion : les femmes et la loi, les femmes et les droits de l'homme, les femmes et la banque, les femmes entrepreneurs, les femmes des média, les femmes vivant sous la loi musulmane, ainsi que beaucoup d'autres comités nationaux s'occupant de questions telles que le Sida, la santé et les pratiques traditionnelles néfastes, la violence dans les ménages, la planification familiale, l'environnement, le crédit, etc., sont autant de structures qui fonctionnent dans beaucoup de pays africains. Il existe un mouvement croissant en direction de l'affiliation sous-régionale et régionale des femmes ; à titre d'exemple on peut citer : FEMNET, Femmes entrepreneurs africaines, les femmes et les droits de l'homme, La loi et le développement en Afrique.

22. Des jalons importants sont posés à mesure que les organisations de femmes continuent d'agir en groupes de pression, exigeant de leurs protagonistes qu'ils incluent dans leurs programmes les questions qui intéressent les femmes.

23. La solidarité internationale entre femmes se développe et se renforce grâce à la création de réseaux régionaux et mondiaux qui se penchent sur les disparités prévalant dans le monde, les inégalités entre les sexes, l'évaluation du travail ménager non rétribué des femmes, la féminisation de la pauvreté, l'emploi productif, la dette, l'environnement, etc.. Des coalitions internationales de femmes avocats telles que la Fédération internationale des femmes avocats, l'Union des parlementaires, World banking constituent des exemples de cette tendance positive qui mérite d'être encouragée et soutenue.

24. Le rapport propose un certain nombre de recommandations et demande que les stratégies formulées pour le progrès des femmes et pour un développement durable / soutenu soient basées sur le principe "les êtres humains d'abord" qui prend en compte les perspectives et le potentiel des femmes. Les recommandations décrivent en détail les mesures destinées à permettre aux femmes d'accéder au pouvoir politique et économique, ainsi que les stratégies destinées à alléger la pauvreté et les réformes nécessaires au niveau du système éducatif pour corriger le déséquilibre actuel qui permet difficilement aux jeunes filles et aux femmes d'avoir accès à l'éducation.

Avec la démocratisation servant de catalyseur, les années 1990 s'annoncent comme une décennie cruciale, qui peut se transformer en une ère d'occasions manquées ou en un point de repère du progrès des femmes dans la civilisation toute entière. (1)

I. INTRODUCTION

1. Depuis la Première Conférence mondiale sur les femmes? qui s'est tenue à Mexico en 1975, l'égalité, le développement et la paix ont émergé comme principes directeurs d'action aux niveaux mondial, régional et national. Un des thèmes du Plan d'action mondial en vue de la réalisation des objectifs de la Décennie des Nations Unies pour les femmes, l'égalité pour les femmes a continué d'être inséparable de la Déclaration universelle des droits de l'homme? qui stipule que les femmes et les hommes ont des droits égaux. Le combat des femmes pour une participation égale au développement socio-économique et politique de leur pays n'est rien d'autre qu'une lutte pour les droits fondamentaux de l'être humain. Cependant, le système patriarcal incarné dans les normes et croyances socio-culturelles et religieuses constitue un obstacle qui empêche les femmes de parvenir à l'égalité des sexes.
2. Les déséquilibres structurels au sein de la société invocant la culture et la religion pour justifier les inégalités entre les femmes et les hommes sont renforcés par des décisions gouvernementales et par des lois promulguées par les pouvoirs législatif, judiciaire et exécutif qui ont souvent pour conséquence la subordination et la marginalisation des femmes. L'égalité sur le papier, sous forme de droits constitutionnels et légitimes ou d'instruments internationaux pour la parité des sexes, n'étant pas accompagnée d'une volonté politique de la part des gouvernements, par une implication effective des femmes au niveau de la prise de décision, a fait la preuve de son inutilité dans les efforts en vue de l'avènement d'un ordre mondial débarrassé des inégalités. Pour combler le fossé entre les sexes dans le domaine de l'accès aux moyens et bénéfices du développement, il faut une culture démocratique réelle, le développement de laquelle constitue un défi mondial.
3. Les récentes préoccupations concernant les droits de l'homme ont, fort heureusement, fait inclure le combat des femmes pour l'égalité dans l'ordre du jour comme cela a été le cas lors de la Conférence de Vienne (1993) sur les droits de l'homme. A cette occasion, la Conférence avait souligné les liens entre les objectifs du Plan d'action mondial et les Stratégies prospectives de Nairobi, reconnaissant ainsi la nécessité d'une redéfinition des droits de l'homme à partir de la perception qu'en ont les femmes ainsi qu'une relecture de la Déclaration universelle des droits de l'homme.
4. Le développement, un des objectifs des stratégies de Nairobi, est défini comme étant la satisfaction des besoins et la réalisation du bien-être général et durable de tous les peuples. La répartition inégale des moyens et des bénéfices de la croissance favorise les rancoeurs et les conflits. Les conflits et les guerres civiles dont nous sommes aujourd'hui témoins sont le résultat des inégalités et de la marginalisation apparente ou réelle de segments de la population dans leur quête de moyens et de retombées du développement. Les seuls indicateurs habituellement utilisés pour mesurer le développement d'un pays à savoir le PIB et le PNB, font depuis longtemps l'objet de critiques dans les discours sur le développement. Les inégalités engendrent les conflits et portent un coût d'arrêt au développement. De la même manière, un environnement paisible favorise le développement, et le développement avec une distribution équitable des bénéfices de la croissance est un gage de paix et de développement durable.
5. L'égalité, le développement et la paix sont donc étroitement liés et se renforcent mutuellement. Par paix, nous entendons la sécurité par rapport aux violences physiques, mentales, économiques, sociales et spirituelles subies par les femmes dans le ménage ou en dehors, ainsi que la protection de la société contre

les agressions de toutes sortes à l'intérieur d'un pays comme à l'extérieur. Le Plan d'action de Kampala et la Conférence de Vienne sur les droits de l'homme fournissent des principes directeurs pour la promotion et la gestion de la paix par les femmes et par les hommes comme condition préalable à tout développement durable.

6. Depuis la tenue de la Conférence Mondiale de Mexico, un certain nombre de conférences régionales ont été organisées sous les auspices de la Commission économique pour l'Afrique afin de mesurer le chemin parcouru dans le domaine de l'émancipation des femmes du Continent. Ces rencontres ont permis d'identifier des sujets de préoccupation qui, par la suite, ont été incorporés dans les Stratégies prospectives de Nairobi (en 1985) et dans la Déclaration d'Abuja (en 1989). La Conférence d'Abuja, la quatrième d'une série de conférences régionales, a procédé au premier examen des Stratégies de Nairobi et a formulé la Déclaration d'Abuja sur le développement participatif : le rôle des femmes en Afrique dans les années 1990, qui a été adoptée dans le cadre des Stratégies de Nairobi.

7. La Conférence de Dakar en novembre 1994, la cinquième de la série de conférences, est un processus devant permettre l'évaluation des progrès accomplis, l'identification des facteurs limitants rencontrés dans l'application des Stratégies de Nairobi, et la présentation du point de vue des femmes africaines à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes prévue à Pékin en 1995.

8. En faisant l'état des progrès accomplis et des difficultés rencontrées près d'une décennie après l'adoption des Stratégies de Nairobi, les effets combinés de facteurs tant endogènes qu'exogènes et leurs conséquences pour l'Afrique en général et pour les femmes en particulier ressortent nettement. Alors que des progrès ont été réalisés dans certains domaines, le tableau d'ensemble du développement économique, politique et socio-culturel laisse beaucoup à désirer et, par conséquent, demeure une source de préoccupation. On ne peut nier qu'il y a, au niveau régional, une plus grande conscience des difficultés et des aspirations des femmes et que certains gouvernements ont pu prendre des mesures en vue de rendre le climat politique plus propice à l'amélioration du sort des femmes.

9. Cependant, lorsque, près des dix années après, les femmes évaluent de nouveau les progrès accomplis en direction de l'application des Stratégies de Nairobi, la situation semble décourageante selon toutes les indications. Pour la femme africaine, le chemin qui mène à l'égalité en matière d'éducation, d'emploi, de prise de décision, de paix, de sécurité et de contrôle de ses fonctions de reproduction et de production demeure plus ardu que jamais. Bien entendu, cela ne doit pas être source de désespoir car les valeurs patriarcales ancrées pendant des siècles ne peuvent disparaître du jour au lendemain pas plus que la région n'est moins vulnérable aux facteurs mondiaux et endogènes qui sont responsables de la marginalisation des femmes dans le processus de développement. Le fossé entre les sexes sape jusqu'aux moindres gains obtenus depuis les années 1970 et le milieu des années 1980, comme cela a été constaté lors de la première revue de l'application des Stratégies de Nairobi, à Abuja, en 1989. Comme on peut le remarquer, avec l'incidence croissante de la "féminisation de la pauvreté" en Afrique, les objectifs nobles d'égalité, de développement et de paix demeurent des termes évasifs pour les femmes africaines.

10. La marginalisation et l'inégalité infligés aux femmes se manifestent dans tous les aspects de la vie : au royaume de la politique, où les principales mesures régissant la vie des citoyens sont formulées ; dans le secteur public, où ces mesures sont appliquées, où les lois sont interprétées et les droits légitimes sauvegardés ; et dans les milieux économiques, où l'accès aux ressources est déterminé, les femmes influent rarement sur les événements et sur les orientations des politiques ou mesures. Les Stratégies de Nairobi constituaient de grandes espérances et de grands rêves de rectification des situations d'inégalité et de marginalisation qui prévalaient dans tous les aspects de la vie des femmes africaines. Le développement n'a pas enregistré des performances flatteuses dont il y a lieu de se réjouir. Les femmes africaines entame une

deuxième décennie en agitant toujours les mêmes problèmes qu'elles avaient entrepris de résoudre dix années auparavant.

11. Cependant, on observe une tendance positive à savoir l'émergence de groupes de femmes et d'ONG de femmes en Afrique. Les femmes ont passé la dernière décennie à développer leur potentiel organisationnel et se sont lancées dans des débats et actions liés à la condition féminine qui, jusqu'alors, étaient considérées comme impopulaires et comme source de division. Les groupes de femmes africaines sont en train de nouer des alliances avec leurs soeurs des autres continents et d'exiger l'inclusion de leurs préoccupations concernant les questions de droits de l'homme, paix, population, environnement, femme et emploi, féminisation de la pauvreté, développement social, ordre économique mondial, etc., dans les débats et discussions qui se tiennent aux niveaux mondial et régional. Elles sont conscientes de l'avantage que leur confère leur importance numérique et sont en train de développer leur potentiel de forces organisées avec lesquelles il faudra désormais compter lors de toute négociation.

12. Les femmes africaines sont plus que jamais déterminées à corriger leur absence manifeste dans le processus de prise de décisions qui continuent d'affecter leur vie.

13. Le présent rapport, qui constitue un document de travail dans le cadre de la préparation de la Conférence de Pékin, s'inspire des rapports nationaux qui ont été soumis à la CEA. Lorsque des faits et données concernant des périodes spécifiques ne figurent pas dans lesdits rapports, nous les empruntons à d'autres sources telles que les rapports d'organismes internationaux et d'ONG. Les progrès accomplis dans l'affirmation de l'égalité des femmes dans la vie publique, dans l'accès à l'éducation, à l'emploi, aux services de santé et dans les sphères socio-culturelles et politiques ainsi que leur impact potentiel sur la réalisation des objectifs d'égalité, de développement et de paix sont passés en revue brièvement dans les sections qui suivent.

II. EVALUATION DES PROGRES ACCOMPLIS DANS L'APPLICATION DES STRATEGIES PROSPECTIVES DE NAIROBI

14. Les Stratégies prospectives de Nairobi, telles qu'elles ont été adoptées à la troisième Conférence mondiale, servent d'idées directrices pour le progrès des femmes d'ici à l'an 2000 et au-delà. Ces stratégies sont les suivantes :

a) concrétiser / accélérer l'émancipation économique et politique des femmes à tous les niveaux, leur permettant ainsi de participer, en tant que citoyennes et sur un même pied d'égalité que les hommes, à la prise de décision et de devenir des bénéficiaires actives de tous les aspects du développement national;

b) renforcer le bien-être des femmes par l'amélioration soutenue de leur niveau de vie, par l'allègement de la pauvreté et la répartition équitable entre les sexes des rôles à tenir dans tous les aspects de l'aide au développement et des programmes de développement ;

c) atteindre l'objectif de la participation pleine et active des femmes aux initiatives de paix ainsi qu'à la prévention, à la gestion et au règlement des conflits ;

d) consolider / créer des mécanismes durables notamment des systèmes d'information, à tous les niveaux, pour favoriser la connaissance de leurs droits, pour la prise de conscience des questions liées à la condition féminine et pour le progrès des femmes. (2)

15. On peut juger des progrès accomplis dans l'application des Stratégies de Nairobi en vue de l'émancipation des femmes sous les thèmes égalité, développement et paix et sous les sous-thèmes éducation, santé et emploi en considérant la situation socio-économique et politique actuelle de la femme africaine.

16. La Conférence mondiale de Mexico sur les femmes qui, la première, a jeté les bases du progrès des femmes dans le cadre du Plan d'action mondial, et les conférences mondiales et régionales qui l'ont suivie ont passé en revue et évalué la situation des femmes et les perspectives de réalisation des objectifs d'égalité, de développement et de paix. Les Stratégies de Nairobi, point culminant de la fin de la Décennie des Nations Unies pour les femmes, ont suscité des espoirs et des aspirations chez les femmes lorsque les gouvernements se sont engagés à réaliser les objectifs d'égalité, de développement et de paix.

A. Les femmes et la prise de décision

L'égalité en matière de participation à la vie politique et de prise de décision constitue une des principales priorités pour le progrès des femmes dans les années 1990. Si les efforts dans ce domaine ne sont pas couronnés de succès, d'autres domaines risquent d'en souffrir. Les stratégies en matière d'équité, destinées à favoriser l'accès des femmes à un plus grand nombre de postes de responsabilité, doivent faire face, simultanément, à des idées dépassées sur la place, le travail et le potentiel des femmes, en améliorant la situation générale des femmes dans la société et en faisant place nette de leur statut social généralement inférieur et du peu de valeur accordé au travail qu'elles effectuent. (3)

17. En dépit du fait que les femmes constituent 50 % de la population mondiale, leur représentation dans les sphères qui affectent leur vie est loin de refléter leur importance numérique. La marginalisation des femmes est perceptible dans tous les secteurs : politique, social et économique. La reconnaissance de leur participation insuffisante dans la vie socio-politique et économique a conduit à la mise au point de plusieurs stratégies et mesures destinées à améliorer la situation. La nécessité de rectifier cette situation a été soulignée à l'occasion de plusieurs conférences qui se sont tenues dans diverses parties du monde depuis l'année 1975. La conférence de fin de décennie, tenue à Nairobi était une de celles-là.

18. Le droit des femmes à la pleine citoyenneté doit être reconnu et doit se refléter dans leur participation effective aux différents niveaux de la vie politique. Il devient inutile de parler de démocratie quand les femmes sont pratiquement exclues des postes de commandement.

19. L'exclusion des femmes de la vie politique pourrait saper profondément la légitimité du système démocratique dans la mesure où les représentants élus seraient mis à l'écart de leur électorat, des femmes singulièrement, dont les voix sont déterminantes pour tout parti ou pour tout candidat indépendant.

20. La participation à la vie politique offre la possibilité d'articuler, promouvoir et défendre des intérêts. La non-participation signifie la dénégation d'opportunités et de plateformes pour articuler et défendre les intérêts si chers au coeur des femmes. Les intérêts des femmes et la nécessité pour elles de "contrôler" leur corps à leur guise et d'avoir accès aux services de planification familiale, d'avoir des plateformes adéquates pour exiger des soins pour les enfants et pour ceux qui sont physiquement dépendants, et d'avoir une meilleure protection contre les violences et le harcèlement sexuels, ne peuvent être sauvegardés que si leur participation à la vie législative, où elles peuvent articuler et défendre leurs intérêts, est assurée.

21. Egalement, en excluant les femmes de la vie politique, on court le risque de ne pas utiliser pleinement et efficacement les ressources humaines disponibles. A cet égard, il nous plaît de reproduire le commentaire suivant : "le fait d'exclure les femmes des postes de responsabilité au sein d'organes élus appauvrit la vie

publique et inhibe le développement d'une société juste. En somme, sans la participation des femmes à la prise de décision, le processus politique est moins efficace que possible et encore moins qu'il ne devrait et ce au détriment de la société tout entière".(4)

22. Le parlement représente le sommet de la vie politique et il est donc essentiel que les femmes y aient une présence active. Même si le rôle des parlements varie d'un système politique à un autre, dans les Etats démocratiques ils incarnent la volonté et le pouvoir politiques ; d'eux émanent les lois et les mécanismes qui permettent de gouverner ; ils veillent au contrôle et à la répartition des ressources et recrutent les plus hauts responsables. Tout effort visant à améliorer la situation sociale, matérielle, et le statut juridique et culturel des femmes émane du parlement où, à tout le moins, est sanctionné par le parlement. Par conséquent, la participation ou la non-participation au parlement a une grande incidence sur la lutte pour les droits légitimes.

23. Etant donné le rôle prépondérant des parlements dans la prise des décisions politiques, il serait intéressant de voir comment les femmes sont représentées au sein des divers parlements africains. Quels progrès ont été accomplis du point de vue de leur représentation depuis l'adoption des Stratégies de Nairobi ? Quelle devrait être la représentation minimum des femmes dans les parlements pour qu'elles soient en mesure de constituer une force extraordinaire, capable d'influer sur les orientations politiques et juridiques ? Comment se portent les femmes africaines dans ce domaine ? Ces questions et d'autres questions connexes seront traitées dans la section ci-après.

a) Représentation au parlement

24. Le parlement étant l'organe législatif suprême, La représentation en son sein est d'une importance primordiale dans la mesure où c'est cet organe qui est chargé de confectionner les lois. Mais pour que les femmes y aient une influence significative, il faudrait qu'elles soient présentes aux différents niveaux des structures de prise de décision. Il est donc nécessaire, en analysant l'importance de la participation des femmes aux structures de prise de décision, d'examiner leur implication dans les organes de prise de décision à tous les niveaux de l'appareil gouvernemental (ministériel, régional, local) ainsi qu'aux échelons les plus élevés de la fonction publique.

25. Une étude portant sur 26 pays africains sur la période 1987 - 1992 a révélé une légère croissance du taux de participation des femmes à la vie parlementaire. En effet ce taux est passé de 7,65 à 7,77 %, soit une augmentation de 0,12 %, ce qui est négligeable. (5) Considérant le fait que depuis 1993 une vague de démocratisation déferle sur l'ensemble du continent africain, on aurait pu s'attendre à ce que les femmes bénéficient de cette ère de changements. Malheureusement, la légère augmentation (0,12 %) du taux de participation des femmes au sein des parlements semble démontrer que le processus de démocratisation a démarré sans les femmes, avec peu de considération pour leur importance numérique et sans aucun souci pour la force extraordinaire qu'elles représentent dans la détermination de l'orientation "démocratique".

26. Dans les pays pour lesquels les statistiques portant sur les années 1987 à 1992 sont disponibles, une régression a été observée concernant le pourcentage de sièges occupés par les femmes et ce dans 61,5 % de ces pays ; par contre, il y a eu une augmentation dans 34,6 % de ces pays, et aucun changement dans le cas de 3,85 % de ces pays. (6) Parmi les pays qui ont connu une régression de la participation des femmes à la vie parlementaire, on peut citer le Bénin, où cette participation est tombée de 7,4 % en 1980 à 4,68 % en 1993 ; le Cameroun, de 14,1 % au cours de la période 1983-1987 à 12,2 % en 1993-1994 ; le Congo, de 9,8 % pendant la période 1984-1988 à 2 % en 1994 ; le Mali, de 6,09 % en 1990 à 2,6 % pendant la Seconde République.

27. Parmi les pays où la représentation des femmes au parlement a enregistré une légère hausse figurent : le Burkina Faso, où le taux est passé de 1,75 % en 1978 à 3,3 % en 1992; le Zaïre, de 3 % en 1978-1982 à 4 % en 1993; le Sénégal, de 6 % dans la septième législature à 10 % dans la huitième. Ces augmentations modestes de la représentation des femmes au parlement qui constituent un début interviennent plutôt lentement pour permettre de réduire l'écart entre les sexes d'ici à la fin du siècle.

28. Une étude antérieure, basée sur les données recueillies dans 15 pays et portant sur la période 1975-1987, a révélé que seuls 26,7 % des pays enregistraient des changements positifs de plus de 6 % tandis que 26,7 % d'entre-eux présentaient une augmentation de l'ordre de 1 à 6 % et que 46 % d'entre-eux ne présentaient aucun changement ou, au contraire, des changements négatifs au plan de la représentation féminine dans les parlements. En 1992, les pays où le pourcentage de femmes siégeant dans les parlements était supérieur à 10 étaient les suivants: l'Algérie, le Cameroun, la Guinée-Bissau, le Malawi, le Mozambique, l'Ouganda, la République Unie de Tanzanie, le Rwanda, Sao Tome et Principe, les Seychelles et le Zimbabwe.

29. Le pourcentage de représentation le plus élevé a été enregistré aux Seychelles, où les femmes occupaient 45,8 % des sièges au parlement. A l'exception des Seychelles, qui ont largement dépassé le taux ciblé de 30 % de représentation féminine dans les parlements d'ici à 1995 fixé par le Conseil économique et social des Nations Unies, les autres pays africains sont très en deçà de l'objectif. "Si la progression devait continuer à ce rythme, on serait bien installé dans le XXIème siècle avant que l'objectif fixé pour 1995 ne soit atteint, et que dire alors de l'objectif d'égalité ? (7)

30. En conclusion de ce qui précède, on peut dire que l'accroissement du taux de représentation des femmes dans les parlements africains est insignifiant. On a également constaté que, dans les pays où la représentation féminine était la plus élevée, cela était plutôt le fait de nominations présidentielles que la sanction des urnes. Il semble également exister une corrélation entre l'idéologie socialiste du régime en place et la haute représentativité des femmes dans les systèmes mono-partisans.

31. Un grand obstacle à la participation des femmes à la vie politique, c'est la nature inconstante des gouvernements africains. En effet, l'élite, composée d'hommes et de femmes, hésite à s'engager dans des activités politiques par peur de représailles en cas de chute du gouvernement en place. Cela est d'autant plus vrai pour les bureaux de femmes et les ministères chargés des affaires féminines, où les femmes ont servi d'arme politique dans les mains des partis au pouvoir et se sont retrouvées en situation d'insécurité lorsqu'il y a eu changement de gouvernement. La situation au Niger et en Ethiopie montre que la crédibilité des femmes-leaders à tous les niveaux était remise en question et que le soutien des mandants n'était pas toujours évident. L'absence d'autonomie des mécanismes nationaux en direction de l'intégration des femmes est une question préoccupante qui appelle des actions futures.

b) Représentation au niveau ministériel

32. Les phénomènes observés en rapport avec la participation des femmes à la vie parlementaire semblent se retrouver à tous les niveaux des structures de prise de décision de l'appareil exécutif : ministériel, régional et local. D'après une étude ayant porté sur 51 pays africains en 1987, (8) il n'y avait pas la moindre femme ministre dans 60,8 % des pays et pas de haut-fonctionnaire dans 42 % des pays couverts par l'enquête. Le même rapport révèle que le pourcentage moyen de femmes occupant des postes de responsabilité en 1987 était de 2,7 % au niveau ministériel, de 5,1 % avec rang de vice-ministre, de 4,7 % avec rang de directeur de département et de 4,9 % avec rang de directeur adjoint. Lorsqu'on regroupe ces statistiques par sous-région, on obtient le tableau suivant : (9) Afrique du Nord, 1,1 % ; Afrique de l'Ouest, 5,4 % ; Afrique centrale, 3,3 % ; Afrique de l'Est, 3,2 % et Afrique australe, 1,9 %.

33. Concernant le pourcentage moyen de représentation féminine dans les différents ministères en 1987, 1,1 % revenait au Cabinet du président de la République, 2,6 % au cabinet du Premier ministre, 1,6 % au ministère de l'Economie, 3,4 % au ministère de la Justice et 8,6 % au ministère des Affaires sociales. Certains ont pris l'habitude d'appeler le ministère des Affaires sociales, qui est souvent confié à une femme, le ministère "mou".

34. Alors que les chiffres qui précèdent constituent la représentation féminine au niveau des plus hautes sphères gouvernementales, le tableau de la répartition des femmes-ministres pour la même période ne diffère pas beaucoup de ce qui précède: 1,2 % des femmes-ministres travaillent au Cabinet du président de la République, 0,7 % au cabinet du Premier Ministre, 1 % dans les ministères dits politiques, 0,9 % au ministère de l'Economie, 2,1 % au ministère de la Justice et 7,4 % au ministère des Affaires sociales.

35. En 1994, parmi les femmes-ministres qui ne sont pas chargées de ministères "mous" il y a le ministre libérien des Affaires étrangères, le ministre ghanéen du Commerce et de l'Industrie, le ministre botswanais des Affaires étrangères. On compte également un certain nombre de ministres des Affaires Sociales, des Affaires féminines, de la Santé, de l'Education nationale, du Développement communautaire, et des Sports. La concentration des femmes dans les ministères à caractère social peut refléter en partie leur meilleure représentation dans les professions liées à l'éducation et aux services sociaux. Les stéréotypes à caractère sexiste persistent et se traduisent par le confinement des femmes dans le secteur "privé" plutôt que dans le secteur "public", et par leur association à leur rôle traditionnel de fondatrices de foyers. Il convient aussi de noter que ces ministères sociaux sont dotés des budgets les plus faibles, lesquels ont subi récemment des coupes sombres (réduction des dépenses publiques), amoindrissant par là même le potentiel de ces femmes-ministres d'influer sur les orientations et sur l'affectation des ressources.

36. D'après le rapport du PNUD pour 1994, le pourcentage de femmes occupant des postes d'administrateur ou de directeur pendant la période 1980-1989 était de 13 en Afrique sub-saharienne. Le Sénégal vient en tête de liste avec 44 %. Viennent ensuite le Botswana avec 36 % ; l'Afrique du Sud, 17 % ; le Zimbabwe, 15 % ; l'Egypte, 14 % ; les Seychelles, 12 % ; Sao Tome et Principe, 9 % ; le Cameroun, 6 % ; le Ghana, 9 % ; la Zambie, 11 % ; le Togo, 8 % et la Gambie 15 %. (10)

c) Représentation dans les structures régionales et locales

37. Concernant les pays pour lesquels des statistiques sont disponibles, la représentation féminine dans les conseils régionaux et locaux n'est pas singulièrement différente de leur représentation au niveau national. A quelques exceptions près, la représentation au niveau local est insignifiante quoique légèrement supérieure à la représentation au niveau national.

38. Au Congo, par exemple, la représentation féminine dans les conseils régionaux au cours de la période 1979-1984 était de 11,3 % par rapport à 9,8% au niveau du parlement pendant la même période. En 1992, la représentation au niveau des conseils régionaux bien qu'ayant connu un fort déclin (seulement 3,5 %) était toujours plus élevée que la représentation au niveau du parlement (2 %).

39. Au niveau du district (préfecture dans certains pays) et de la province (région dans certains pays), la représentation des femmes-conseillers a chuté de 8,6 % au cours de la période 1979-1984 à 3,9 % en 1992. Au Burkina Faso, les femmes constituaient 20 % des commissaires régionaux pendant la période 1985-1987. Le pourcentage de représentation féminine à ce niveau est tombé à 0 en 1994. Il semble que les femmes burkinabé avaient fait mieux au niveau des conseils urbains, où leur présence est passée d'un faible 1,85 % pendant la période 1985-1987 à 17,6 % en 1994.

40. Au Zaïre, la représentation des femmes au niveau des structures locales a baissé de 2,95 % en 1985 à 2,37 % en 1993. Au Bénin, les femmes constituaient 8,3 % du nombre total de gouverneurs adjoints en 1985, mais ce pourcentage est tombé à 5,3 % en 1993. Sur les 5 200 maires recensés en 1993 on ne comptait pas la moindre femme. Au Gabon, une femme a occupé un poste de gouverneur de province entre 1990 et 1993, et en 1994 une autre femme a été nommée secrétaire général d'une région. La Mauritanie comptait une femme parmi ses 208 maires. (11) Au Kenya, un nombre croissant de femmes sont élues conseillers. Un leadership à la base est en train de se développer grâce à la participation communautaire des femmes aux activités agro-pastorales.

41. Dans les pays comme le Kenya, où la représentation est légèrement meilleure au niveau local qu'au niveau national, cela peut être dû au fait que les femmes conçoivent leurs fonctions au sein des organisations communautaires comme une manière d'oeuvrer à l'amélioration de la condition féminine. Ce niveau est moins prestigieux et nécessite moins de ressources que les structures hiérarchiquement plus élevées, où l'entrée des femmes, par le biais d'élections ou à la faveur de nominations, n'a pas été brillante. Néanmoins, c'est une tendance encourageante dans la mesure où un leadership à la base est en train de se développer en prélude à un mouvement ascendant. Le niveau local est également un lieu privilégié pour influencer sur les décisions concernant la gestion des ressources naturelles de la communauté et ce grâce à la participation des populations et à leur accès au pouvoir. Un noyau essentiel de leaders locaux est en train de se constituer pour servir éventuellement de groupes de pression appelés à appuyer la candidature et l'élection de femmes aux plus hauts postes de responsabilité.

42. Parmi les obstacles à la représentation équitable des femmes au niveau des postes de responsabilité, on peut citer le manque de confiance en soi résultant de leur subordination qui envahit tous les aspects de leur pensée ; la méconnaissance et la non-compréhension de leurs droits légitimes ; la dissémination insuffisante de la culture démocratique ; l'absence d'organisations de femmes puissantes pour identifier, pousser et présenter les candidatures et gagner des voix pour leurs candidates et les programmes de leur parti ; le temps limité dont les femmes disposent constitue également un obstacle qui restreint leurs mouvements et leur participation aux meetings politiques ; le manque de ressources et de promoteurs ; l'attitude décourageante des maris ou des parents de sexe masculin qui, généralement, mettent en avant des considérations culturelles et religieuses, traitant les femmes qui aspirent à un rôle politique de "non féminines" et "d'agressives".

d) Les femmes dans l'appareil judiciaire

43. La présence des femmes dans l'appareil judiciaire, quoique variant suivant les régions et les pays, est encore faible. Dans l'Afrique traditionnelle, le règlement des conflits, la médiation portant sur la question de l'affectation des ressources, les relations maritales et l'arrestation des criminels étaient dévolus aux chefs de sexe masculin. L'entrée des femmes dans ces domaines masculins jalousement gardés ne peut donc qu'être lente. Les choix des femmes en matière d'études et de niveau d'instruction constituent également un frein à leurs participations aux affaires juridiques ou à l'accès aux postes de responsabilité.

44. Pour celles qui ont réussi à prendre pied sur les échelons les plus élevés des structures gouvernementales et non-gouvernementales, leur absence criarde lors des négociations de paix et du règlement des conflits s'explique par le fait qu'elles sont éloignées des forums nationaux, régionaux et internationaux. L'absence de femmes aux postes de procureurs, avocats et juges se fait cruellement sentir lorsqu'il faut juger des cas de violence contre des femmes, viol, voies de fait et harcèlement sexuel, qui sont susceptibles de connaître une interprétation juridique inappropriée.

45. La participation des femmes aux affaires judiciaires et juridiques est généralement très faible en Afrique. En 1992, certains pays comptaient des femmes dans leur appareil judiciaire à savoir : Madagascar (28,9 %), le Maroc (32,6 %), le Sénégal (23,1 %) et la Zambie (1,0 %). (12)

46. Il est évident qu'en dépit des droits constitutionnels de la femme, les postes ministériels et les sièges parlementaires ainsi que les postes au niveau du pouvoir judiciaire ont toujours été réservés aux hommes. Les instruments juridiques reconnaissant aux femmes le droit de participer à la vie politique n'ont vu le jour que récemment (1960) dans la plupart des pays africains. Même après que les obstacles empêchant la participation des femmes à la vie politique ont été levés (compte tenu de l'importance numérique des femmes), leur participation, à titre de candidates ou de membres élus du parlement ou de structures régionales ou locales, n'a pas été significative.

47. En conclusion, les femmes africaines sont tenues à l'écart des hautes sphères politiques où sont promulguées les lois importantes régissant l'affectation des ressources et où se forgent les instruments destinés à la sauvegarde des droits de la personne humaine, qui déterminent ainsi les attributions et les relations qui jusqu'ici ont toujours été intimement liées à l'idéologie patriarcale. Dans certains cas, les mécanismes nationaux existants, destinés à favoriser l'intégration des femmes dans le processus de développement avec le potentiel pour redresser la situation, sont généralement des armes politiques dans les mains du parti au pouvoir et sont utilisés pour véhiculer et appliquer les directives du parti et du gouvernement. Cela détourne leur attention et leurs maigres ressources. Néanmoins, une tendance positive, caractérisée par une collaboration plus étroite entre ces mécanismes et les groupes de pression créés par les femmes, est en train d'émerger dans la plupart des pays africains.

B. Femmes et emploi

48. La crise économique et la croissance rapide de la population entravent la capacité d'absorption du secteur informel en matière d'emploi. Un aspect particulier de la tendance démographique en Afrique, ce sont la proportion de sa population de jeunes et le taux de croissance annuel élevé de la main-d'oeuvre économiquement active. Les femmes représentaient 37 % de la population active totale en Afrique subsaharienne pendant la période 1990 - 1992. (13). Les indicateurs conventionnels permettant, dans la comptabilité nationale et dans les statistiques nationales, de mesurer l'importance de la main-d'oeuvre "économiquement" active, ne reflète pas fidèlement la situation en ce sens qu'ils ne donnent pas la valeur réelle des activités économiques des femmes ni du "travail" qu'elles accomplissent dans le foyer et en dehors.

49. Il est maintenant reconnu que les femmes sont l'épine dorsale de l'économie en Afrique. Elles sont employées dans plusieurs secteurs de la vie économique. Ce qui n'est pas reconnu comme il se doit, ce sont les conditions de leur emploi ainsi que la valeur réelle de leur travail. Avec la crise économique et la désintégration du tissu social, qui ont caractérisé la transformation socio-économique de l'Afrique, les femmes démontrent plus que jamais qu'elles ont du ressort car, en déployant des trésors d'ingéniosité, elles continuent de soutenir le choc de la crise.

50. Un nombre croissant de femmes, singulièrement celles qui sont chefs de famille, se lancent dans des activités économiques qui, traditionnellement, étaient l'apanage des hommes. L'indence des ménages dirigés par des femmes connaît une hausse (31 %) et est la plus élevée dans le monde. Dans des pays comme le Botswana et le Lesotho, où respectivement 40 et 30 % des ménages sont dirigés par des femmes, les taux d'activités des femmes connaissent également une hausse. (14)

51. Une nouvelle perception des capacités de la femme et de la nécessité pour elle d'avoir un revenu est en train de voir le jour par suite de la transformation socio-économique et des changements démographiques survenant en Afrique. Le revenu de la femme est devenu indispensable à la survie de la famille quel que soit le nombre d'hommes vivant dans cette famille. Tandis que cette nouvelle situation offre des opportunités aux femmes, elle constitue aussi une menace pour leur bien-être et pour le bien-être des jeunes filles, dans la mesure où elles sont obligées de se livrer à un exercice d'équilibre pour bien répartir leur temps et leurs énergies, car elles doivent travailler un plus grand nombre d'heures que les hommes. Des études ont démontré que les femmes travaillent 16 à 18 heures par jour, ce qui leur laisse peu de temps pour se reposer et encore moins pour s'éduquer et se former afin d'améliorer leur situation matérielle et sociale. Pourvoir à ses propres besoins malgré les coupes sombres dans les subventions de l'Etat, malgré l'inflation, la dégradation de l'environnement et les exigences liées au soin des malades et des personnes âgées entame l'emploi productif des femmes. Le rôle de plus en plus actif des femmes dans le secteur économique n'est pas accompagné d'améliorations au niveau des services ni de soutien au plan technique pour alléger leur fardeau. Alors que le revenu de la femme s'avère indispensable dans les ménages pauvres, les conditions dans lesquelles elle gagne son salaire sont, dans bien des cas, telles que son bien-être s'en ressent, d'autant plus que ni le mari ni les garçons ne l'aident pas dans les tâches domestiques. (15)

52. Les progrès dans l'amélioration de la situation de l'emploi salarié des femmes dans le secteur formel ont généralement été ralentis par les exigences en matière de réforme et de stabilisation économiques. Les réductions opérées au niveau des dépenses publiques et les déflations de personnel qui en ont résulté n'ont certainement pas favorisé l'embauche des femmes ni leur maintien dans les emplois du secteur formel en Afrique. Les mesures prises ou prévues par certains gouvernements africains en vue de favoriser l'entrée des femmes dans ce secteur ont avorté du fait de la situation économique nationale, surtout dans les pays qui appliquent des programmes d'ajustement structurel. Dans le meilleur des cas, les femmes ont, par rapport aux hommes, moins de deux tiers de chances d'obtenir un emploi salarié. (16)

a) L'emploi salarié dans le secteur formel

53. On a constaté des améliorations dans l'emploi des femmes dans le secteur formel au cours des deux dernières décennies. On a également observé un accroissement du nombre d'emplois de femmes de professions libérales ainsi que leur mobilité ascendante (promotions). Les services sociaux tels que l'éducation, la santé et les services communautaires ont continué d'être des domaines réservés aux femmes. Dans le même temps, ce secteur est ciblé pour des restrictions budgétaires et des déflations de personnel. Cependant, des possibilités d'emploi s'offrent aux femmes dans le secteur manufacturier et industriel, dans les pays situés dans les zones de transformation des produits d'exportation. Il en est résulté que le pourcentage de la main-d'oeuvre féminine employée dans le secteur manufacturier et industriel a augmenté, passant de 5,8 % en 1986 à 8 % en 1992. Comparativement, la main-d'oeuvre masculine dans ce même secteur atteignait le taux de 18 % en 1992. (17)

54. A l'exception de 11 pays, un déclin a été observé partout ailleurs au niveau du pourcentage de la main-d'oeuvre féminine de la région Afrique, au cours de la période 1987-1990. Les pays qui avaient enregistré de forts taux en 1987 affichaient une baisse en 1990. A cet égard, on peut citer les cas du Mozambique, de 89 à 87 %, et du Niger, de 87 à 79 %. (18) Les baisses enregistrées dans ces pays peuvent s'expliquer par la guerre civile et par la sécheresse qui y sévissent. Le pourcentage le plus élevé de main-d'oeuvre féminine active pendant la période 1972-1990 a été enregistré en Tunisie (7,3 %).

55. La répartition sectorielle de la main-d'oeuvre active féminine laisse apparaître une concentration continue des femmes dans le secteur agricole. En 1992, cette concentration était de 71 % de l'ensemble de la main-d'oeuvre féminine économiquement active, contre 78,15 % en 1986 (19). Il y a eu un déclin au

niveau du pourcentage et ce aussi bien pour la main-d'oeuvre féminine que pour la main-d'oeuvre masculine du secteur agricole. Ce pourcentage a baissé de 3,6 % pour la main-d'oeuvre féminine et de 5,5 % pour la main d'oeuvre masculine (20). Cette situation peut avoir pour explication les catastrophes naturelles et la migration masculine.

56. Les statistiques sur la disparité des revenus ne sont pas faciles à obtenir. La plupart des pays africains sont signataires des instruments juridiques internationaux qui éliminent les pratiques discriminatoires et pourtant les femmes sont concentrées au bas de l'échelle et dans les catégories percevant les plus bas salaires. Cela peut s'expliquer par leur faible niveau d'instruction. On estime que les salaires des femmes sont de moitié inférieurs, sinon plus, à ceux des hommes. C'est un phénomène mondial car, même dans les pays industrialisés, les femmes perçoivent l'équivalent de 50 à 80 % des salaires des hommes. (21)

57. Le droit au congé de maternité et aux prestations de sécurité sociale semblent constituer un obstacle à l'accès des femmes à l'emploi dans les entreprises publiques. Dans certains pays, non seulement leurs chances d'embauche pour des emplois salariés sont-elles affectées par leur droit au congé de maternité payé (45, 60 ou 90 jours), mais encore leurs chances de reprendre leur travail et de conserver leur ancienneté sont-elles sérieusement menacées du fait de leur absence pourtant justifiée. Au Kenya, des efforts sont entrepris en vue de compléter l'indemnité de congé de maternité à partir des administrations de sécurité sociale afin de compenser le différentiel que les entreprises paient de mauvaise grâce. De même, en Egypte, des pratiques discriminatoires de la part d'administrateurs et de directeurs obligent les femmes à aller vers le secteur informel. (22)

58. Les statistiques concernant les services de puériculture pour les femmes employées dans le secteur manufacturier ne sont pas disponibles. Etant donné leur syndrome de journée double et leurs possibilités limitées d'affiliation à des syndicats ou à rejoindre des associations, et à moins que des dispositions spéciales soient prises -par exemple des heures de travail plus flexibles- pour sauvegarder leurs intérêts, les femmes exerçant un emploi ne se sentent pas en sécurité et se savent plus vulnérables que leurs homologues hommes.

b) Les femmes dans les petites entreprises du secteur privé

59. Un plus grand nombre de femmes des pays d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique australe travaillent de manière indépendante dans de petites entreprises dans les secteurs du textile, de la confection, de la transformation des produits alimentaires, de la restauration et du commerce de gros. Le pourcentage de femmes travaillant de manière indépendante dans de telles entreprises varie selon les régions et les pays. Au cours de la période allant de 1980 à 1987, les travailleuses indépendantes représentaient 65 %, avec le Botswana en tête (63 %) et l'Algérie et la Jamahiriya arabe Libyenne en queue de peloton (- de 5 %) (23). Une étude entreprise dans certains pays d'Afrique orientale et australe fournit les statistiques suivantes concernant le pourcentage des femmes dans les petites entreprises. Les femmes du Botswana arrivent en tête avec 75,2 %, suivies de celles du Lesotho (73 %), d'Afrique du Sud (62,1 %), du Swaziland (84,3 %) et du Zimbabwe (66,6 %). C'est seulement au Kenya (52,7 %) et au Malawi (51,9 %) que le nombre de petites entreprises appartenant à des hommes est légèrement supérieur à celui des femmes. La même étude a également révélé que la répartition par sexe donne des pourcentages pour la main-d'oeuvre féminine, y compris les propriétaires, s'élevant à 78 % pour le Swaziland, 76 % pour le Lesotho, le Kenya ayant le taux de main-d'oeuvre féminine le plus faible avec 44,3 %. (24)

60. Les statistiques ci-dessus montrent que les femmes étendent leurs activités au secteur privé formels, élargissant ainsi leurs possibilités d'emploi. La nécessité de créer un environnement économique propice en vue d'améliorer les résultats et la viabilité de ces entreprises appartenant aux femmes est évidente. Comme

le montre l'étude sur les entreprises des pays d'Afrique australe appartenant à des femmes, leur croissance est moins rapide que celles des entreprises appartenant à des hommes, ce qui donne à penser que les premières comptent davantage sur la main-d'oeuvre familiale, accèdent plus difficilement aux crédits et sont obligées de maintenir l'équilibre entre leurs fonctions de production et de reproduction, ce qui explique leur retard.

61. Ces dernières années, on a observé dans plusieurs pays une tendance positive des femmes africaines chefs d'entreprise à se regrouper pour améliorer leur situation économique et politique. Des problèmes techniques et de ressources ont constitué des obstacles au développement de leur potentiel en tant que groupes de pression efficaces. La récente mise en place de la coalition régionale "Association des entreprises africaines" constitue une initiative encourageant vers le renforcement de la collaboration et du pouvoir de négociation.

c) Les femmes du secteur informel

62. En dépit du manque de données fiables et systématiques, il est évident que le secteur informel constitue la principale source d'emploi des femmes africaines. L'importance de ce secteur s'apprécie par le retrécissement de la capacité d'absorption du secteur formel et le "havre de sécurité" qu'il constitue pour les victimes directes ou indirectes des déflations de personnel. Etant donné que les femmes employées dans le secteur formel occupent généralement des postes subalternes et que la rationalisation des économies et les compressions budgétaires sont susceptibles de toucher les secteurs "improductifs", il est probable qu'un plus grand nombre de femmes vont quitter le secteur formel au profit du secteur informel. Le secteur informel emploie 25 % environ de la main-d'oeuvre .

63. La facilité d'insertion dans le secteur a attiré la majorité des femmes de tous âges, qui se concentrent sur le petit commerce, les produits alimentaires préparés à la maison, etc. La réduction des subventions destinées à l'acquisition d'intrants agricoles a conduit à la diversification des activités économiques des femmes rurales, indépendamment des tensions qui s'exercent sur l'élasticité de leur énergie et de leur temps. La demande relative à l'emploi des jeunes filles va probablement augmenter et empiéter, par conséquent, sur leurs chances d'éducation plus que sur celles des garçons. Les femmes chefs de famille sont les plus touchées par la réduction des subventions et la crise économique, en particulier dans les pays où l'exode des hommes est important et où le droit tacite ne s'est pas traduit en droit positif en ce qui concerne la propriété foncière et les prêts garantis.

64. L'engagement des femmes urbaines dans des activités à domicile génératrices de revenus se heurte aux contraintes liées au de logement et au lieu de travail qui ont une incidence sur leur productivité et sur leur revenu. Le secteur informel est également encombré par les victimes des déflations de personnel, les déchets scolaires et les jeunes chômeurs diplômés de l'enseignement secondaire et universitaire.

65. La majorité des femmes analphabètes et aux ressources limitées ne sont pas préparés à affronter une sérieuse concurrence pour maintenir leurs petites entreprises en vie. Les femmes qui s'adonnent au petit commerce dans les marchés ouverts à la vente de produits alimentaires et de boissons faits maison sont souvent exposées au harcèlement et à l'exploitation en raison de leur situation précaire.

66. L'agriculture, qui se caractérise par une production de subsistance et par une vulnérabilité aux catastrophes naturelles, constitue le principal secteur employant les femmes africaines. L'accès aux facteurs de production agricole, à savoir le crédit, la technologie, les services de vulgarisation et la commercialisation détermine le rendement des femmes et le niveau d'emploi productif dans ce secteur dominant. Les effets négatifs des régimes fonciers sur l'accès aux terres et leur maîtrise constituent un des obstacles majeurs pour

les femmes africaines qui s'adonnent à l'agriculture. La majorité d'entre-elles sont des "métayers" de leur mari ou des hommes de leur famille, dans la mesure où elles continuent d'accomplir un travail non rémunéré dans les champs familiaux. Les femmes se heurtent à des préjugés culturels concernant leur accès à la terre, malgré l'égalité en droit consacrée par la Constitution et, dans certains cas, par les réformes du droit civil et du code de la famille. L'allocation des terres et les droits de propriété se fondent toujours sur l'idée selon laquelle les femmes dépendent des hommes pour leurs moyens d'existence.

67. La marginalisation des femmes quant à l'accès à la terre est encore plus manifeste dans les programmes de développement agricole de certains pays d'Afrique de l'Ouest. Les femmes, qui sont les principales productrices de riz, sont sérieusement handicapées par leur situation défavorable au foyer et dans leur communauté au sens large du terme, d'autant plus qu'elles travaillent comme métayères sur les terres de leur mari et des hommes de leur famille, avec peu ou pas d'emprise du tout sur leur production.

68. En se conformant aux pratiques traditionnelles en matière d'allocation des parcelles aux chefs de ménage de sexe masculin, les projets d'irrigation ont perpétué le handicap que connaissent les femmes au niveau de leur base de ressources. De même, en se concentrant sur l'amélioration du rendement des activités entreprises par les hommes et qui ont fonctionné au détriment des projets et de la sécurité alimentaire, la recherche et la technologie ont négligé le savoir et les besoins des femmes. (25)

69. Le droit à la terre est aussi une question cruciale dans les pays nouvellement indépendants, où les dividendes de la libération n'ont pas été répartis de manière équitable entre hommes et femmes. Les femmes engagées dans les luttes de libération jouissaient d'un statut égal sur le champ de bataille et dans les camps de réfugiés où les inégalités, traditionnelles entre les deux genres étaient minimisées. Elles se sont retrouvées reléguées à des fonctions "privées" et subalternes au moment de l'accession à l'indépendance. Les pratiques traditionnelles et le droit coutumier refont surface, conduisant à une perte des acquis de la période d'avant l'indépendance.

70. Après l'indépendance donc, les femmes se sont retrouvées dans une situation défavorable en ce qui concerne leur droit aux moyens de production tels que la terre et le crédit. L'accès des femmes aux facteurs de production agricole, y compris la qualité de membre dans les coopératives et associations de crédit, est réduit du fait qu'elles ne disposent pas de titres de propriété sur les biens conjugaux leur permettant de présenter des garanties.

71. L'accès des femmes urbaines à la propriété est également entravé en raison non seulement de leur faible base de ressources mais aussi de préjugés culturels qui font de l'homme le chef du ménage et le titulaire des titres de propriété des biens conjugaux. L'accès des femmes au crédit en vue d'améliorer leurs activités économiques dans le secteur informel est, par conséquent, réduit du fait de leur position socio-économique et culturelle dans le ménage et dans la société.

72. Accès au crédit : L'accès au crédit est intimement lié à la situation économique des femmes, ainsi qu'aux valeurs socio-culturelles et religieuses propres à la société concernant les titres de propriété que les femmes pourraient présenter comme garanties. En raison de l'envergure et de la nature de leurs activités économiques (à petite échelle, à domicile, de manière informelle, sans inscription au registre de commerce, des revenus incertains), les chances pour les femmes d'obtenir les crédits bancaires sont pratiquement inexistantes. L'analphabétisme, l'isolement et la nécessité d'obtenir l'aval des hommes, entre autres, constituent des obstacles à l'accès des femmes au crédit formel.

73. Le système traditionnel des tontines, consistant en épargne et crédit, existe dans les pays africains constituent la principale source de crédit pour les femmes du secteur informel. Certaines mesures ont été

prises par des gouvernements pour améliorer l'accès des femmes au crédit à travers des réformes entreprises dans les institutions financières. Les bailleurs de fonds internationaux et les ONG ont joué un rôle important dans beaucoup de pays pour la promotion de telles réformes institutionnelles à travers des financements tenant lieu de garantie et de fonds de contrepartie pour un meilleur accès des femmes démunies au crédit. Parmi les bénéficiaires des prêts bancaires accordés entre 1985 et 1992, on peut citer le Libéria qui est passé de 24 à 48 % et le Zimbabwe (de 6,4 à 11,2 %). En 1992, le pourcentage de femmes ayant bénéficié de prêts bancaires en Zambie et au Kenya était respectivement de 16 et 10.(26) Les ONG offrent des prêts sans intérêt aux groupements féminins, même si ces prêts sont limités au niveau de la couverture et des titres.

74. La formidable croissance enregistrée au niveau de ces chiffres concernant les prêts illustre le besoin des femmes en matière de crédit et le potentiel des institutions de financement pour l'amélioration des activités économiques des femmes et promouvoir le développement économique. La proposition faite par la Conférence de Kampala en 1994, consistant à accroître la couverture en transformant la filiale africaine de la Banque Mondiale des Femmes en une Banque Africaine de Développement pour le développement des femmes, mérite d'être sérieusement prise en considération. (27)

75. Pour la majorité des femmes, dont les besoins en crédits sont minimes, les systèmes d'épargne et de crédit entre les commerçants dans les marchés et aux alentours demeurent la principale source de capitaux. Certaines ONG sont en train d'expérimenter le petit crédit comme capital de lancement en faveur des femmes urbaines et rurales démunies. Néanmoins, elles doivent faire face à une pénurie de fonds et de personnel pour soutenir ces programmes. WISDOM en Gambie est un exemple parmi tant d'autres dans la région.

76. Accès à la technologie : La productivité des femmes souffre du manque de services de soutien appropriés notamment les avantages que la science et la technologie peuvent procurer en termes de gain de temps, d'énergie et de productivité. Les femmes engagées dans l'agriculture de subsistance ont en général été délaissées par les programmes de recherche et de mise au point de technologies qui ont ciblé le travail et les besoins des hommes en vue de l'accroissement de la productivité. Ainsi, on a peu fait en faveur des paysannes africaines pour élaborer des outils agricoles permettant d'alléger les travaux agricoles tels que le désherbage.

77. Qui plus est, le soutien de l'Etat au développement des technologies domestiques, à l'exception des fourneaux, a fait défaut dans ce domaine (y compris les technologies de transformation, de conservation et de stockage de produits alimentaires). Certains pays d'Afrique de l'Ouest ont accompli plus de progrès dans ce domaine que ceux d'autres régions. Les femmes qui produisent la technologie et qui ont une meilleure compréhension des besoins en technologie des femmes sont rarement consultées s'agissant de recherche - développement dans le domaine de la technologie. Néanmoins, les ONG se sont lancées dans la recherche participative sur les besoins en technologie des femmes en milieu rural et urbain.

c) L'accès des femmes à l'éducation

78. L'éducation est la clé du développement économique, social et politique. Elle constitue également un des droits fondamentaux consacrés par la Charte universelle des droits de l'homme. Les pays pauvres se caractérisent par leurs politiques déséquilibrées, qui considèrent le développement humain comme une fin et non comme le centre du développement. Cela se traduit par une montée du chômage, une pauvreté massive et la désintégration sociale (l'ordre du jour du prochain Sommet mondial sur le développement social).

79. L'Afrique, dont le capital humain constitue la principale ressource, se caractérise par l'état pathétique du développement de ses ressources humaines, notamment en ce qui concerne l'accès de la population féminine à l'éducation et à la santé. Même si l'accès à l'éducation est restreint aussi bien pour les femmes que pour les hommes, l'écart entre les deux genres, au détriment des femmes, est évident lorsque l'on considère le taux d'alphabétisation et les taux de scolarisation à tous les niveaux. Il va sans dire que le fait que les femmes soient privées d'éducation explique leur accès limité aux emplois productifs et leur absence manifeste aux postes de responsabilité.

80. Des facteurs socio-culturels et économiques s'opposent à la participation des jeunes filles et des femmes à l'éducation et à la formation, ce qui finira par conduire les parents à préférer miser sur les garçons plutôt que sur les jeunes filles. Certains Etats africains ont adopté des mesures anti-discriminatoires en vue d'un redressement de la situation, particulièrement aux niveaux secondaire et universitaire, où le taux de déchets scolaires est très élevé.

81. En général, le taux d'alphabétisation des adultes est très bas en Afrique. En 1985, on ne comptait que 13 pays africains ayant un taux d'alphabétisation des adultes supérieur à 60 %. De 1980 à 1990, le taux d'alphabétisation de la population féminine âgée de 15 à 24 ans était de 37 % seulement.

82. Entre 1985 et 1991, on a noté une augmentation du taux de scolarisation des filles dans l'enseignement primaire. Par exemple, le taux de scolarisation des filles est passé entre 1985 et 1991 de 69,2 % à 84 % au Burundi, de 75,4 % à 81 % en Algérie, de 79,1 % à 80 % en Egypte, de 69,4 % à 73 % au Soudan, et de 91,4 % à 99 % au Zimbabwe. Au Botswana et au Lesotho on a noté un taux de scolarisation des filles supérieur à celui des garçons. (28)

83. Exprimé en pourcentage de la population âgée de 6 à 23 ans, le taux de scolarisation qui était de 39 % en 1980 est tombé à 35 % en 1990, accusant ainsi une baisse de 4 % en 10 ans. Les taux de scolarisation brute et nette des filles au niveau de l'enseignement primaire étaient respectivement de 43 % et de 60 % en 1990. Le taux de scolarisation dans l'enseignement secondaire était de 15 %, et de 1,1 % dans l'enseignement supérieur. Dans les filières des sciences naturelles et des sciences appliquées, le pourcentage de femmes s'élevait à 16 en 1990-91 dans l'enseignement supérieur.

84. Le niveau de scolarisation des filles dans l'enseignement secondaire, qui a également progressé entre 1985 et 1991, révèle une disparité plus accentuée entre sexes dans la région. A l'exception du Lesotho, où le taux de scolarisation était plus élevé chez les filles que chez les garçons, les femmes viennent loin derrière les hommes au niveau secondaire et supérieur.

85. Le taux de scolarisation des filles dans l'enseignement secondaire était de 15 % en 1990 contre 17 % en 1988-1990, alors qu'il était de 1,1 % dans l'enseignement supérieur en 1990 contre 2 % en 1988-1990. Dans tous les pays, les taux de scolarisation dans l'enseignement supérieur sont insignifiants. Les taux les plus élevés concernent le Lesotho (172 en 1985) et la Namibie (162 en 1990). Les ratios hommes / femmes les plus élevés dans l'enseignement supérieur en 1985-1987 étaient de 46 en Algérie, 71 au Botswana, 50 en Egypte, 40 au Gabon, 50 au Ghana, 62 à Madagascar, 40 au Malawi, 50 en Ile Maurice, 50 au Maroc, 60 au Soudan, 62 au Swaziland, 58 en Tunisie et 50 au Zimbabwe. Par contre, les taux les plus bas concernent la République centrafricaine, le Tchad (9), la Guinée Equatoriale (11), la Guinée (16), le Congo (15), le Rwanda (16) et la République Unie de Tanzanie (16). (29)*

86. Il y a une concentration de femmes en sciences sociales et en sciences humaines et leur pourcentage dans les écoles d'ingénierie et de technologie demeure bas. En Afrique subsaharienne, le taux de scolarisation dans l'enseignement supérieur était estimé à 1,1 % en 1990. En 1990-91, le taux de

scolarisation des femmes dans les sciences naturelles et les sciences appliquées continuaient 16 % du total de l'ensemble des femmes inscrites dans l'enseignement supérieur. (30)*

87. Les mesures spéciales (anti-discriminatoires) prises par les états pour corriger les déséquilibres de la scolarisation dans les filières scientifiques ont permis des progrès encourageants au Kenya et en Ethiopie, par exemple. Dans le premier cas, le taux de scolarisation est passé de 28 % en 1991 à 31 % en 1992-1993, grâce à des mesures anti-discriminatoires et à un accroissement du nombre d'universités. La population féminine en faculté de Droit est passée de 4 % en 1980-1983 à 41 % en 1985. Au niveau des études commerciales, 43 % des étudiants étaient des femmes. En Ethiopie des mesures anti-discriminatoires ont fait passer le taux des femmes dans l'enseignement supérieur de 9 % de 1987-1988 à 23 % en 1990-1991 et à 27 % en 1993-1994. (31)

88. Les taux relatifs aux déchets scolaires montrent les disparités entre les deux genres, à tous les niveaux. Les données pour le Kenya montrent que le taux en 1985 s'élevait à 70 % pour les garçons et à 68 % pour les jeunes filles. En 1990, il est tombé respectivement à 57 et à 62 %. Pour le Libéria, au cours de la même période, le taux de déchets scolaires chez les jeunes filles est passé de 32 à 40 % et a baissé de 68 à 60 % pour les garçons, révélant ainsi des taux croissants chez les jeunes filles pour un certain nombre de raisons. Le mariage précoce, les frais de scolarisation et certains facteurs d'ordre économique, les tâches ménagères et les grossesses d'adolescentes expliquent le taux d'attrition chez les jeunes filles. (32) Pour la minorité qui parvient à l'enseignement supérieur, la concentration est plus importante en faculté de sciences humaines qu'en droit. Les filières scientifiques telles que l'ingénierie subissent l'influence de facteurs socio-culturels qui expliquent la faible présence des femmes aux postes techniques et de responsabilité.

89. La décision politique et économique prise par les Etats de consacrer une part plus importante de leur budget aux dépenses militaires qu'aux dépenses publiques a aggravé la situation du secteur de l'éducation qui, depuis les années 1980, a connu des réductions budgétaires draconiennes et une détérioration générale. L'Ile Maurice et le Zimbabwe font partie des rares pays à avoir augmenté les dépenses publiques dans le secteur social. Les dépenses publiques dans le domaine de l'éducation, exprimées en pourcentage du PNB de la région en 1990, donnent un taux de 15,7 %. Au Zaïre par exemple, le budget de l'éducation qui était de 12,5 % en 1972, était pratiquement inexistant en 1986, n'atteignant même pas 1 %. (33)

90. Dans tous les pays pratiquement, la qualité de l'instruction s'est détériorée. Les réductions budgétaires et les guerres civiles ont contribué au délaissement et à la destruction des installations existantes. Le nombre d'écoles, de matériels didactiques et d'enseignants est insuffisant, ce qui, par conséquent, a une incidence sur l'accès des filles à l'éducation. La proximité des écoles, l'intimité (toilettes), la sécurité par rapport à la violence physique ou sous d'autres formes, le rôle de modèle des enseignantes, des enseignants et des programmes scolaires sans parti pris constituent autant d'éléments favorables à l'éducation des filles.

D. Population, santé, nutrition, pauvreté et famille

91. Il est de plus en plus admis que les questions de population, d'environnement, de pauvreté et de développement des ressources humaines sont intimement liées. La Conférence mondiale de Rio de Janeiro sur l'environnement (1992) et la récente Conférence du Caire sur la population et le développement (1994) ont mis l'accent sur cet aspect. Un certain nombre de pays africains ont adopté des plans d'action sur les politiques d'environnement et de population.

92. Les femmes, dont l'état de santé dépend de normes socio-économiques et religieuses, et de pratiques relatives à leurs fonctions de reproduction et de production, sont au centre de ces questions interreliées de population, d'environnement, de pauvreté et de développement des ressources humaines. Un taux annuel

d'accroissement de la population de 2,5 % et un taux de fécondité de 6,5 % constituent des sujets de préoccupation qui requièrent une action concertée mettant l'accent sur les femmes et leur condition particulière au sein du foyer et de la communauté.

a) Santé et nutrition

93. Dans pratiquement tous les pays de la région, les données disponibles montrent qu'il y a eu une amélioration des services de santé au cours de la première moitié des années 1980. Néanmoins, même s'il existe des écarts entre les pays, les services de santé et la situation sanitaire des femmes et des enfants se sont détériorés depuis lors. De nombreux facteurs y contribuent, dont la pression démographique, la réduction des dépenses publiques du secteur, la pauvreté, l'épidémie de Sida et les pratiques socio-culturelles concernant les fonctions de production et de reproduction.

94. Pour l'ensemble de la région, les dépenses publiques dans le secteur de la santé, exprimées en pourcentage du PNB, étaient de 2,5 % seulement en 1990. Entre 1985 et 1991, le pourcentage de la population ayant eu accès aux services de santé était de 59 % seulement. L'eau potable et l'hygiène étaient accessibles à 45 et 51 % de la population, respectivement. Parmi les pays où plus de 50 % de la population n'ont pas accès à l'eau potable, on compte, par exemple, l'Éthiopie (75 %), le Zaïre (67 %), le Nigéria (56 %). (34)*. La grande majorité des familles rurales doivent parcourir de longues distances pour aller chercher de l'eau. Un certain nombre d'études montrent que les femmes consacrent deux à cinq heures par jour pour les corvées d'eau, ce qui prend plus de temps dans les zones touchées par la sécheresse. (35)

95. Dans les zones urbaines, l'accès à l'eau et aux installations sanitaires constitue également un problème en raison de la densité de la population. L'habitat spontané, les mauvaises conditions d'hygiène et la pauvreté en milieu urbain viennent aggraver les problèmes de santé des femmes et des enfants qui représentent les groupes les plus vulnérables. La majorité des personnes sans ressources ne peuvent profiter des services de santé existants.

96. En 1988, le taux de mortalité maternelle dans la région était de 700 pour 100 000 enfants nés vivants. Des pays comme la Guinée-Bissau, la Gambie, la Sierra Leone, la Guinée, etc., connaissent des taux plus élevés (plus de 1 000/100 000). En 1988 et 1991, le Mali a enregistré un taux de mortalité maternelle de 2 000/100 000 enfants nés vivants. (36)

97. Le nombre de grossesses et de naissances assistées par des personnes qualifiées est faible pour l'ensemble de la région, même s'il varie selon des pays. Pour la période 1985-1990, 64 % des femmes enceintes seulement avaient bénéficié de soins prénataux. Le pourcentage de naissances assistées par un personnel qualifié est tombé à 40 %, sauf au Bénin, au Botswana, au Lesotho, en Mauritanie, au Soudan et au Zimbabwe où une certaine amélioration a été constatée. Le taux le plus bas enregistré pour la période d'entre 1985-1992 était de 2 % pour la Somalie. (37)

98. Les principales causes de mortalité maternelle sont liées à des complications pendant la grossesse et l'accouchement. Parmi ces causes, on note les mariages précoces, la malnutrition, le manque de soins médicaux et plus récemment le SIDA. Entre 1975 et 1990, 43 % des femmes enceintes étaient anémiées. La répartition des ressources familiales et leur utilisation se font au détriment de la nutrition concernant les femmes et les petites filles dont le régime alimentaire est limité par des tabous culturels et un partage inégal. Entre 1988 et 1990, la consommation moyenne de calories était de 92 % de la quantité requise par jour. On estime à 30 millions le nombre d'enfants africains mal nourris.

99. La santé d'une mère influe non seulement sur son bien-être et son rendement, mais également sur celui de ses enfants et de sa famille. Au cours de la période 1985- 1990, le pourcentage de nouveaux nés ayant un déficit pondéral était estimé à 14 % du nombre total des nés vivants de la région dans son ensemble. En 1992, le taux de la mortalité infantile des nés vivants était estimé à 101/100 000 alors que pour la même année de celle des enfants au-dessous de 5 ans était de 160/1 000. (39) Les pays africains accusent toujours un taux de mortalité infantile élevé. De manière générale, la plupart des pays ont un taux de mortalité infantile au-dessus de 100/1 000 pour les nés vivants. Par exemple, en 1989 le taux était de 149/1 000 en Sierra Léone, 135/1 000 au Burkina Faso, 167/1 000 au Mali, 132/1 000 au Mozambique, 137/1 000 au Libéria, 191/1 000 au Niger, 170/1 000 en Angola. En 1992 on a remarqué une baisse du taux de mortalité infantile dans 18 pays seulement. De manière générale, les chances de survie pour les nouveaux-nés jusqu'à leur premier anniversaire se sont amoindries dans la région.

100. C'est en Afrique que la mortalité infantile due à la malnutrition est la plus élevée du monde(40). Les petites filles sont également exposées à diverses formes de mutilation sexuelle, ce qui, dit-on, est une autre cause de mortalité maternelle.

101. Certaines pratiques culturelles nuisibles à la santé, comme les mutilations sexuelles contribuent également à la détérioration de la santé des femmes et des enfants d'Afrique. Pour l'ensemble de la région, on estime à 2 millions le nombre de jeunes filles soumises à ces mutilations. On rapporte qu'en 1992 plus de 80 % des femmes du Soudan, de la Somalie, de Djibouti, d'Ethiopie et de la Sierra Léone subissaient une forme de mutilation sexuelle ou une autre(41).

102. La pandémie du SIDA constitue une grave menace pour l'Afrique. On estime en 1991 que 50 % de la population mondiale atteinte de SIDA se trouvent en Afrique. On indique que la population africaine atteinte par le virus VIH du SIDA s'élève à 7 millions dont 1 million de bébés. On dit que plus de 10 millions d'individus ont été contaminés par le virus VIH du SIDA et que 2 millions sont des cas avérés de SIDA. Bien que certains pays soient plus atteints que d'autres, la région est plus que jamais vulnérable face au virus du SIDA à cause des réductions importantes générales intervenues dans les dépenses publiques en faveur du secteur de la santé. Les femmes et les enfants en sont les principales victimes. Un tiers à un quart de la population des 2 sexes âgée de 15 à 50 ans dans certains pays sont vulnérables.

103. La place réservée aux femmes les rend plus vulnérables. Parce qu'elles n'ont aucun contrôle sur leur fonction de reproduction, elles sont exposées à l'infection du VIH, supportent le fardeau des soins à prodiguer aux membres de la famille atteints, se faisant ainsi contaminer. Leur bien-être et leur rendement sont plus que jamais menacés parce qu'elles n'ont guère accès aux mesures et aux décisions visant à les protéger.

104. L'accès à l'information et aux services de planification familiale qui a enregistré une amélioration substantielle en Afrique, est encore insuffisant. On estime qu'en 1994, 15 % seulement de la population a accès aux services de planification familial. C'est le Kenya qui a le pourcentage le plus élevé de femmes mariées (42 %) ayant accès à l'information sur le planification familiale (42).

105. La menace de violence sur les femmes est un problème qui relève à la fois de la santé et des droits de l'homme. Les effets de la violence dans les ménages, les voies de fait, les homicides, les harcèlements sexuels, les viols se multiplient et se manifestent dans beaucoup de pays africains. Il est difficile de se procurer les statistiques concernant les violences exercées sur les femmes et les petites filles. Mais d'après les témoignages portant sur leurs fréquences et les mesures prises par certains pays, il semble qu'il s'agisse d'un sujet qui mérite d'être examiné avec une grande attention. En Namibie par exemple, les cas de viol

sont passés de 352 en 1988 à 384 en 1989 puis à 419 et à 445 en 1990 et 1991, ce qui indique une croissance inquiétante de 26 % en quatre ans. (43)

L'appel en faveur d'une loi interdisant de battre les femmes qui a été lancé au Kenya en 1966 est resté sans écho (44).

106. La violence au sein des ménages et le viol des petites filles ne retiennent toujours pas toutes l'attention qui leur est due et constituent donc des menaces d'ordre physique et psychologique et aggravent l'insécurité dans les ménages et dans la société. Quelques pays comme l'Égypte ont créé des centres d'accueil pour les victimes de ces violences alors que dans d'autres pays, on s'en remet aux ONG, plus particulièrement aux ONG des femmes, qui donnent une éducation juridique, des informations sur l'auto-défense et une assistance juridique gratuite aux femmes et aux petites filles. La situation des femmes dans les camps de réfugiés et celles des enfants qui gagnent leur vie dans la rues restent mal connues.

107. Les femmes et les enfants constituent la majorité des populations déplacées et des réfugiés. En 1994, on estime à 20 millions (42) le nombre de femmes et de petites filles subissant des violences d'ordre physique et psychologique. La petite fille est de plus en plus exposée aux risques d'agression sexuelle de la part d'hommes qui cherchent à se protéger de l'infection du HIV à l'intérieur et en dehors du camp des réfugiés.

B. La pauvreté et la famille

108. En Afrique, la pauvreté a atteint un seuil critique et il y a très peu d'espoir de la réduire sans une action généralisée au niveau mondial pour combattre les facteurs endogènes et exogènes qui aggravent une situation déjà explosive. Au cours de la décennie 1980-1990, plus de la moitié de la population de l'Afrique sub-saharienne (54 %) vivait dans le dénuement complet. Aujourd'hui, 77 % de la population rurale et 23 % de la population urbaine vivent dans la pauvreté absolue. (43)

109. Les femmes subissent une part disproportionnée de la pauvreté en Afrique. On estime que la proportion des femmes et des hommes vivant dans la pauvreté absolue a augmenté de 50 % pour les femmes et de 30 % pour les hommes (44). Avec les profonds changements intervenus dans les structures démographiques, un nombre est croissant de ménages dirigés par des femmes. C'est en Afrique que l'on trouve le plus fort pourcentage de ménages dirigés par des femmes. En effet, un tiers des ménages est dirigé par des femmes dont la majorité ont des enfants à charge. La pression d'une urbanisation rapide de la population au taux de 10 % aggrave la situation déjà critique des pauvres dans les villes.

110. Le tableau ci-après donne une image partielle de la pauvreté des populations urbaines dans certains pays pour lesquels les statistiques portant sur l'année 1992 sont disponibles.

Tableau : Pourcentage des pauvres des villes par rapport à la population totale vivant dans la pauvreté absolue dans certains pays (chiffres exprimés en millions).

PAYS	Population totale	Population urbaine
Ethiopie	31,9	19,3
Nigéria	46,4	37,2
Kenya	13,2	10,4
Malawi	8,4	8,2
République-Unie de Tanzanie	16,2	13,1
Zaire	25,5	25,5

Source : PNUD, 1994.

111. La pression démographique, le déclin économique, la migration urbaine, la dégradation de l'environnement, les guerres civiles, les déplacements de population, la propagation du SIDA et la détérioration des services sociaux ont eu pour effet de miner la composition et la situation traditionnelles de la Famille africaine. La densité potentielle est fortement épouillée par la désintégration économique et sociale qui menace le tissu social proprement dit.

112. Le fait que 1994 ait été déclarée Année de la Famille a attiré l'attention sur les problèmes auxquels sont confrontées les familles du monde entier. Les stratégies de développement des années 1990 doivent tenir compte davantage de la terrible réalité que constitue la "féminisation" croissante de la pauvreté et de la nécessité d'inclure les perspectives des femmes dans les programmes de lutte contre la pauvreté.

E. Création de réseaux d'organisations féminines

113. Il est indéniable que depuis la Conférence de Nairobi, il y a eu une plus grande conscience du rôle des femmes dans le développement, comme en témoignent les nombreux programmes gouvernementaux et non gouvernementaux destinés aux femmes et l'implication des hommes dans ces programmes.

114. Cependant, la forte dépendance de ces programmes vis à vis des financements extérieurs (extra-budgétaire) et la manière dont ces programmes sont appliqués montrent qu'il n'existe pas de formation féminine adéquate pour tenir compte des perspectives des femmes dans ces programmes au niveau de la conception, de l'application et de l'évaluation. De plus, les mécanismes nationaux d'intégration des femmes dans le processus de développement, dans la plupart des pays africains, ont connu des restrictions budgétaires et des fusions ainsi qu'une perte "d'autonomie" puisque la tendance a été de les utiliser pour mettre en oeuvre les programmes des gouvernements et/ou des partis plutôt que de leur faire assumer un rôle de défenseur des intérêts des masses contre les politiques défavorables des gouvernements.

115. L'environnement politique économique et social dans lequel ces mécanismes fonctionnent a, dans bon nombre de pays, constitué un obstacle à leur efficacité dans la réalisation de l'objectif d'intégration des femmes. Malgré ces obstacles, des progrès ont quand même été accomplis dans le domaine de la formation de femmes fonctionnaires ainsi qu'au niveau des efforts déployés pour promouvoir une planification du développement tenant compte de l'élément féminin dans la réforme des lois existantes. Des progrès ont également été enregistrés au niveau de la promotion de la recherche, de la diffusion de l'information relative aux sujets de grandes préoccupations telles que les régimes fonciers, les pratiques traditionnelles néfastes, les droits de l'homme, le crédit, etc...

116. Cependant, dans la plupart des pays, les ministères et les départements chargés des femmes ont joué un rôle important pour promouvoir l'organisation des femmes professionnelles dans différents domaines et ont ainsi favorisé la solidarité qui a contribué à mettre en exergue les préoccupations des femmes dans des domaines tels que la réforme des lois, les questions des droits de l'homme et l'accès des femmes au crédit. Cette évolution s'est avérée positive dans le cadre des actions entreprises pour développer leurs aptitudes à obtenir et à utiliser les informations, à exercer des pressions et à influencer les décisions politiques. Les mécanismes nationaux ont joué également un grand rôle dans la mobilisation des ONG de femmes au plan juridique en vue de supprimer du code civil et du code de la famille tout article discriminatoire. Cette action initiée depuis 1986 est demeurée à la traîne dans plusieurs pays quand bien même des projets de loi ont des budgets ont été soumis au parlement pour qu'il statue. Au Kenya, une action antérieure entreprise par le parlement pour interdire les voies de faits sur les épouses est toujours en veilleuse. Dans certains pays d'Afrique de l'Ouest, les textes régissant la propriété foncière et l'héritage attendent toujours d'être votés par le parlement.

117. Il est une tendance très positive, c'est la prolifération des organisations de femmes, lesquelles se sont améliorées en qualité et en quantité depuis le milieu des années 1980. Quelques unes d'entre elles ont vu le jour à la faveur du rôle de catalyseur joué par les mécanismes nationaux ; d'autres se sont organisées autour de questions graves liées à l'économie, à la politique, au droit, à la société et à la religion : les femmes et la loi, les femmes et les droits de l'homme, les femmes et la banque, les femmes entrepreneurs, les femmes des médias, les femmes vivant sous la loi musulmane ainsi que beaucoup d'autres comités nationaux s'occupant de questions liées que le SIDA, la santé et les pratiques traditionnelles néfastes, la violence dans les ménages, la planification familiale, l'environnement, le crédit, etc., sont autant de structures qui fonctionnent dans beaucoup de pays africains. Il existe un mouvement croissant en direction de l'affiliation sous-régionale et régionale des femmes ; à titre d'exemple on peut citer : FEMNET, Femmes entrepreneurs africaines, les femmes et les droits de l'homme, la loi et le développement en Afrique (WILDAF), organisations affiliées à la fédération internationale des femmes juristes (FIDA).

118. Les femmes africaines sont devenues conscientes du fait que leur implication directe dans les décisions qui concernent leur vie est indispensable, et que, pour atteindre ce but, il leur faut organiser au front à tous les niveaux et développer leur solidarité avec les autres femmes et avec les hommes qui partagent leurs vues. La conscience qu'ont les femmes africaines de leurs possibilités de contribuer aux transformations politiques, économiques et sociales qui sont en cours dans la région est illustrée par l'expérience, si limitée soit-elle, de certains pays, où les femmes revendiquent un rôle dans le processus de démocratisation.

119. A cet égard, le rôle joué par les femmes de Zambie dans le cadre des élections multi-partisanes organisées dans ce pays, où elles figuraient parmi les observateurs du scrutin, est une initiative encourageante qui amorce la participation au processus démocratique. Les femmes ont commencé à jouer des rôles décisifs dans le but d'amener le processus démocratique à tenir compte de leur situation spécifique, et de mettre à profit leur avantage relatif pour faire sentir leur influence dans les élections et les décisions.

120. En Egypte, en République Unie de Tanzanie, au Zimbabwe, au Kenya et dans d'autres pays, les organisations féminines offrent des services de protection et de soins médicaux aux victimes de la violence et ce par le biais d'une assistance juridique, par l'ouverture de centres d'accueil et par l'éducation du public. Une assistance juridique gratuite est fournie pour l'élaboration de testaments et les luttes pour la garde des enfants. Le nombre de groupements féminins au Kenya est passé de 8 175 (avec un nombre total d'adhérentes de plus de 326 375 en 1978) à 23.614 (avec 968 614 adhérentes) en 1990. L'Office gouvernemental de coordination des ONG oeuvre à l'harmonisation des activités des ONG, notamment celles

de la centaine d'ONG qui s'occupent des questions touchant les femmes. Les groupements féminins prennent des mesures collectives visant à améliorer l'accès au crédit. Le mécanisme national mauricien coordonne les activités de quelques 400 ONG. Dans un certain nombre de pays, les ONG de femmes sont devenues des instruments de propagande pour la promotion des femmes. Au Kenya et en Zambie, par exemple, les ONG ont joué un rôle décisif dans le processus électoral, apportant leur soutien à des candidats, et supervisant les élections et les programmes des partis (45).

121. Des jalons importants sont posés à mesure que les organisations féminines se constituent en groupes de pression qui exigent des partis en compétition de faire en sorte que leurs programmes tiennent compte des questions des droits de l'homme concernant les femmes, tels que l'égalité en matière de prise de décision, l'accès aux ressources et la montée récente de la violence contre les femmes. Une collaboration étroite des groupements féminins avec les mécanismes nationaux permettra d'accélérer les progrès dans le domaine de la promotion féminine dans le cadre des Stratégies de Nairobi.

122. La solidarité internationale entre femmes se développe et se renforce également grâce à la création de réseaux aux niveaux régional et mondial qui se penchent sur les disparités au niveau mondial, les inégalités entre hommes et femmes, la valorisation du travail domestique non rémunéré des femmes, la "féminisation de la pauvreté", l'emploi productif et l'intégration sociale qui constituent les thèmes du prochain Sommet mondial sur le développement social.

123. Un bon départ a été pris dans ce domaine. Cependant, un soutien technique et financier est nécessaire pour renforcer les organisations féminines, faute de quoi, leurs initiatives et leurs potentialités en pâtiraient. On ne saurait trop souligner l'appui qu'il faut apporter aux femmes dans tous les domaines de la vie, en milieu rural comme en milieu urbain pour organiser et renforcer les activités de leurs groupements ainsi que la capacité de propagande en faveur de leur cause.

III. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

A. Conclusions

124. Les progrès dans le sens de la promotion de la femme dans le cadre des Stratégies prospectives de Nairobi se sont heurtés aux injustices fondamentales entre les hommes et les femmes dans les domaines politique, législatif, économique et socio-culturel. Alors qu'il y eu un début de réalisation des objectifs d'égalité, de développement et de paix, il n'y a pas eu de progrès à cet égard à cause de l'insuffisance de la prise de conscience et des résistances au niveau de la mise en oeuvre des instruments juridiques nationaux et internationaux pour la sauvegarde de l'égalité, de la sécurité et le développement en faveur des femmes.

125. Les stratégies globales applicables qui ciblent les femmes en général et en particulier des catégories spécifiques telles que les femmes chefs de famille sont nécessaires pour redresser la situation. La participation des femmes à l'élaboration de ces stratégies est absolument nécessaire pour assurer l'inclusion de leurs perspectives et de leurs aspirations et l'utilisation de leur potentiel. L'émergence d'un nombre considérable de femmes activistes, capables de participer et d'exercer une influence sur les transformations socio-économiques, constitue un avantage par rapport aux efforts du passé pour lesquels les ressources et l'environnement faisaient défaut. Le mouvement en faveur d'une réelle démocratie, de l'égalité, du développement et de la paix peut donc être accéléré grâce à l'implication directe des femmes dont l'importance numérique est considérable.

126. La situation générale de l'Afrique sous le rapport politique, économique et social est caractérisée par des crises endogènes et exogènes qui ont aggravé la marginalisation des femmes en ce qui concerne l'accès

aux moyens et aux fruits du développement. Les mesures visant à combattre les crises requièrent à la fois les efforts personnels et des actions d'entraide au niveau familial, communautaire et national ainsi que la solidarité internationale dans les domaines politique, économique et social. Les mesures correctives et préventives nécessitent l'implication des individus, des communautés, des organisations gouvernementales et non-gouvernementales, indispensables à la tenue de réformes d'ordre politique, économique, juridique et socio-culturel ainsi que la mobilisation des ressources nécessaires à l'application et au contrôle de ces réformes.

127. L'intégration des genres pour les actions visant à accélérer l'émancipation et la promotion des femmes nécessite essentiellement l'examen des déséquilibres qui se manifestent dans les structures politiques, juridiques, économiques, sociales, culturelles et religieuses ainsi que dans les normes et les pratiques. L'éducation du public en vue d'introduire des changements dans le processus de socialisation sera nécessaire pour s'attaquer aux racines et à la perpétuation de la subordination et de la marginalisation des femmes. L'accès des femmes aux différents types de pouvoirs relève donc de l'application des droits de la personne humaine et du développement des ressources humaines qui recoupe plusieurs domaines que devraient cibler les réformes fondamentales.

B. Recommandations

a) Accès au pouvoir politique

128. Malgré la vague de démocratie qui déferle sur l'Afrique, le préjudice politique dans les pays africains risque de traîner en longueur faute d'un environnement favorable à l'accès des femmes au pouvoir politique. Pour une démocratie qui défend les droits de tous les citoyens, l'éducation civique en matière de procédure électorale, la responsabilité et l'exercice du pouvoir constituent une condition nécessaire. L'absence des femmes et de leurs perspectives dans les conférences nationales pour la paix et la démocratie a été frappante. Il incombe donc aux gouvernements de jeter les bases nécessaires en prenant des décisions politiques visant à éliminer les obstacles tels que l'analphabétisme au niveau de la population en général et des femmes en particulier. Un effort conscient doit être fait par les gouvernements pour favoriser l'accès des femmes au pouvoir grâce à des mesures de redistribution i.e. le partage du pouvoir et des ressources, qui devrait servir de base aux stratégies de développement qui supposent l'égalité pour tous.

129. Puisque l'accès des femmes aux pouvoirs économique, juridique et social requiert une volonté et une action politiques, les stratégies en vue de la réalisation de cet objectif nécessitent l'élimination des obstacles d'ordre économique, social et juridique. Les réformes juridiques, économiques et sociales devraient être soutenues par des mesures et des mécanismes d'ordre politique permettant leur mise en oeuvre. Il conviendrait également de créer et de renforcer des mécanismes et des institutions appropriés pour impliquer les femmes dans les négociations, dans le règlement des conflits et la gestion de la paix. Il est également nécessaire d'appliquer une législation permettant de protéger la sécurité personnelle de la petite fille et des femmes au sein et en dehors du foyer.

130. Les mécanismes nationaux d'intégration des femmes dans le processus de développement devraient être renforcés afin d'améliorer leur efficacité pour contribuer à l'accès des femmes au pouvoir. L'octroi de l'autonomie à ces mécanismes ira dans le sens de l'objectif souhaité de développer une société civique et une véritable culture démocratique.

131. Des mesures sont nécessaires pour promouvoir l'organisation des femmes à tous les niveaux en leur apportant le soutien nécessaire pour leur permettre de contribuer efficacement au développement de la culture démocratique en Afrique.

132. Une action politique est également nécessaire pour permettre aux femmes qui en sont capables d'être représentées dans les organes de décision politique pour influencer sur les décisions concernant la répartition des ressources destinées à l'éducation, à la santé et à l'emploi, ainsi que la promotion de la société civile.

b) Réformes économiques et stratégies d'atténuation de la pauvreté

133. Dans des situations où la majeure partie des revenus des exportations est consacrée au service de la dette extérieure, où les dépenses militaires augmentent aux dépens du secteur social (populaire) et où les perspectives d'emplois productifs sont sombres, les gouvernements devraient procéder à des inventaires, s'attacher à prévenir les conflits potentiels et à réformer l'économie dans un sens favorable à leur peuple. Les conséquences de la mauvaise gestion économique, dans les pays africains, sur la situation socio-économique des femmes leur ont été défavorables ainsi qu'à leurs enfants, à leur famille et à la société tout entière. L'élimination de la pauvreté, qui gagne tous les aspects de la vie, requiert des efforts concertés. Du fait de l'apparition de la notion de "féminisation" de la pauvreté, les stratégies de lutte contre la pauvreté sont d'une urgente nécessité pour les pays africains.

134. Les stratégies d'allègement de la pauvreté devraient prendre en compte les relations qui existent entre les fonctions de production et reproduction des femmes ainsi que les mutations démographiques qui ont abouti en Afrique à une montée en flèche des femmes ménagères chefs de famille.

135. Il est absolument nécessaire de reformuler et, au besoin, de supprimer progressivement les plans et programmes existants, qui favorisent la pauvreté et les inégalités. Les réformes structurelles doivent prévoir des programmes d'ensemble fiables pour les plus nécessiteux, tout en veillant à ce que les bénéfices ne soient pas détournés par d'autres groupes d'intérêt.

136. La décentralisation du pouvoir et des ressources est indispensable pour éradiquer la pauvreté, qui s'étend partout en Afrique. Des politiques agricoles doivent promouvoir des réformes visant à mettre en place des stratégies d'allègement de la pauvreté à long terme. De telles réformes devraient faciliter l'accès des femmes rurales aux ressources productives, accroître leur productivité, améliorer leur bien-être et assurer l'intégration et l'harmonie de la famille. Parmi les mesures à prendre en vue de la réalisation de ces objectifs, on peut citer:

- a) La priorité à l'auto-suffisance alimentaire sur les cultures de rente destinées à l'exportation;
- b) La réforme agraire pour garantir la sécurité, la productivité et la responsabilisation des non-propriétaires, dont la majorité est constituée de femmes;
- c) La réforme des lois régissant les coopératives et la révision des programmes d'établissement dans lesquels les femmes subissent des discriminations;
- d) La restructuration des institutions financières afin de satisfaire les besoins des femmes en matière de crédit;
- e) La réorientation de la recherche et du développement technologique, axée sur le travail et la vie des femmes;
- f) Les réformes commerciales permettant la création d'un environnement économique favorable, où les intérêts des femmes seraient pris en compte;

g) La mise au point d'indicateurs permettant , au niveau de la comptabilité nationale, de mesurer et de valoriser le travail domestique non rémunéré des femmes;

h) Réviser la vulgarisation et la formation agricoles de manière à répondre aux besoins des femmes paysannes ;

i) rendre les services sociaux de base accessibles;

j) faire appel à l'expérience et aux connaissances des femmes pour la gestion des ressources naturelles etc..

137. En ce qui concerne les femmes des villes, d'autres mesures sont nécessaires pour assurer et développer les emplois productifs dans les secteurs formels et informels de l'économie. Cependant, étant donné leur prédominance dans le secteur informel, il y a lieu de redéfinir les politiques économiques de manière à leur permettre de participer d'une façon avantageuse à l'économie et à faciliter, à terme, leur accès au secteur formel.

138. Des mesures visant à restructurer les institutions financières pour répondre aux besoins des femmes en matière de crédits dans ce secteur nécessitent une action simultanée dans le sens d'une amélioration des services fondamentaux (eau - hygiène - santé - énergie) dont des logements d'un standing minimum acceptable. Il conviendrait donc de réformer la législation du travail ayant un caractère discriminatoire à l'égard des femmes aux fins de :

a) Défendre les intérêts des femmes pour des salaires équitables, des conditions de travail flexibles et sécurisantes, la participation aux activités syndicales, le droit au congé de maternité et d'autres droits ;

b) Accorder une attention particulière pour contrôler le respect des droits des femmes qui travaillent dans l'industrie et les entreprises situées en zone franche ;

c) Promouvoir la carrière des femmes en finançant leur éducation rendue obligatoire, et en assurant leur formation pour développer leurs compétences, y compris l'éducation civique et la formation juridique afin de veiller à ce que les femmes ne soient plus victimes de ségrégation et d'exploitation en matière d'emploi.

C. Education

139. La réforme devrait cibler l'éducation, qui est la clé de l'emploi productif et de l'accès au pouvoir. La politique en matière d'éducation devrait viser à accroître l'efficacité de l'éducation et à augmenter les possibilités offertes à l'étudiant en impliquant le secteur privé.

140. Il est recommandé de décentraliser les décisions et les ressources pour les ramener au niveau régional et local afin de mieux répondre aux besoins des enfants et des femmes des zones rurales en matière d'éducation.

141. Pour l'élaboration de la politique en matière d'éducation, il faudrait mettre à profit l'expérience des femmes aux différents niveaux de prise de décision. Des dispositions spéciales comme celles qui suivent devraient accompagner l'action visant à réparer les injustices et à corriger les déséquilibres du passé :

- a) Introduction des mesures incitatives (traitement, subventions pour le matériel didactique, le transport et l'habillement) ;
- b) Orientation des jeunes filles vers les séries scientifiques et techniques ;
- c) Révision des programmes en vue d'éliminer les éléments discriminatoires qui suscitent chez les femmes l'insubordination et le manque de dignité personnelle;
- d) Orientation des garçons et des maîtres de manière à produire chez eux des changements de comportement en leur donnant une formation qui les sensibilise aux problèmes d'équité et de droits de l'homme pour les deux genres ;
- e) Recrutement d'un plus grand nombre d'enseignantes pour les rôles d'encadrement et de modèle ;
- f) Information et prestation de services en matière de planification familiale ;
- g) Promotion et associations de parents et de maîtres, d'élèves pour une gestion participative du système scolaire et pour favoriser les discussions sur les problèmes de genre concernant la population, l'environnement, la santé, la nutrition, la culture, les droits de l'homme, les relations familiales et l'éducation juridique ;
- h) Mobilisation de ressources financières pour augmenter le nombre d'internats et améliorer les moyens de transport.

Tableau 1. Population active sur le plan économique, 1970-1990

Taux estimatif d'activité économique (%)				
	Femmes		Hommes	
	1970	1990	1970	1990
Algérie	4	8	79	75
Angola	59	52	90	87
Bénin	83	77	93	89
Botswana	55	42	91	85
Burkina Faso	85	77	94	93
Burundi	86	78	94	93
Cameroun	51	41	92	93
Cap Vert	27	33	93	90
Rép. Centrafricaine	80	68	92	88
Tchad	27	23	92	90
Comores	66	59	92	91
Congo	55	51	87	84
Côte d'Ivoire	64	48	92	88
Djibouti	-	-	-	-
Egypte	6	9	83	80
Guinée équatoriale	60	52	89	84
Ethiopie	59	52	91	89
Gabon	54	47	84	82
Gambie	65	58	92	90
Ghana	59	51	84	80
Guinée	65	57	93	90
Guinée-Bissau	63	57	91	90
Kenya	65	58	92	90
Lesotho	76	65	89	91
Libéria	42	37	91	88
Jamahiriya arabe libyenne	6	9	81	77
Madagascar	63	55	92	89
Malawi	68	57	93	89
Mali	17	16	92	90

Taux estimatif d'activité économique (%)				
	Femmes		Hommes	
	1970	1990	1970	1990
Mauritanie	24	24	93	87
Maurice	21	29	85	84
Maroc	12	19	84	81
Mozambique	89	79	93	91
Namibie	24	24	89	83
Niger	87	79	95	93
Nigeria	52	46	90	88
Réunion	22	38	77	77
Rwanda	86	79	94	93
Sao Tome et Principe	-	-	-	-
Sénégal	60	53	88	86
Seychelles	47	-	81	-
Sierra Leone	44	38	87	84
Somalie	60	53	90	88
Afrique du Sud	40	40	85	75
Soudan	22	24	89	87
Swaziland	63	53	91	87
Togo	53	47	90	88
Tunisie	11	26	83	78
Ouganda	68	62	94	92
République-Unie de Tanzanie	89	77	91	89
Zaire	58	54	89	85
Zambie	31	33	90	87
Zimbabwe	51	44	91	88

Source: PNUD, Rapport sur le développement humain, 1993 and 1994

Tableau 2. Situation en matière de propriété et caractéristiques de la main-d'oeuvre

Pays	Sexe du propriétaire (%) des entreprises			Main-d'oeuvre en pourcentage de tous les travailleurs et propriétaires		
	Hommes	Femmes	Ensemble	Femmes	Enfants	Travailleurs à temps partiel
Botswana	75,2	18,6	6,2	6,1	2,6	4,5
Kenya	42,9	52,7	4,4	44,1	-	10,8
Lesotho	73,0	25,2	1,8	76,2	0,4	2,0
Malawi	45,5	51,9	2,6	39,8	6,1	2,7
Afrique du Sud	62,1	31,5	4,4	52,8	5,1	7,3
Swaziland	84,3	11,6	1,1	78,1	4,8	2,1
Zimbabwe	66,6	31,7	1,7	57,1	3,4	2,8

Source: GEMINI, The Structure and Growth of Micro-enterprises in Southern and Eastern Africa: Evidence from recent surveys. Working Paper No. 36, March 1993.

Tableau 3

Pays	Alphabétisation des adultes ¹				Mortalité ²				Service de la dette en pourcentage des exportations ³		
	1985		1990		1989		1992		1980	1989	1992
	Femmes	Total	Femmes	Total	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes			
Mozambique	78	62	79	67	193	214	269	283	-	23.1	8.1
Ethiopie	-	38	-	-	188	208	194	216	7.6	38.7	14.2
Tanzanie	-	-	-	-	176	197	139	158	21.1	16.5	31.5
Sierra Leone	79	71	89	79	239	264	229	253	22.9	-	20.5
Ouganda	55	43	65	52	151	171	194	216	13.2	77.0	40.2
Burundi	74	66	60	50	102	118	165	185	9.5	32.9	35.3
Malawi	69	59	-	-	237	251	215	238	27.7	28.0	23.8
Tchad	89	75	82	70	203	225	194	216	8.3	5.2	5.4
Guinée-Bissau			76	64			224	248			92.7
Madagascar	38	33	27	20	162	180	141	160	17.2	52.0	18.6
Rwanda	67	53	63	50	188	209	185	206	4.2	18.5	23.4
Niger	91	86	83	72	208	231	196	218	21.7	32.1	14.2
Burkina Faso	94	87	91	82	190	210	186	205	5.9	9.4	6.2

Pays	Alphabétisation des adultes 1				Mortalité 2				Service de la dette en pourcentage des exportations 3		
	1985		1990		1989		1992		1980	1989	1992
	Femmes	Total	Femmes	Total	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes			
Kenya	51	41	42	31	98	114	95	110	22.3	33.3	27.1
Mali	89	83	76	68	210	239	189	212	5.1	15.0	7.4
Nigeria	69	58	61	79	155	174	174	192	4.2	21.3	28.9
Togo	72	59	69	57	136	154	127	145	9.0	18.2	7.3
Bénin	84	74	84	77	154	173	172	193	4.9	6.7	4.1

République centrafricaine	71	60	75	62	154	173	163	183	4.9	14.2	9.6
Ghana	57	40	49	40	130	148	120	138	12.5	48.9	26.7
Guinée	83	72	87	76	224	249	213	237	19.8	15.2	12.4
Zimbabwe	33	26	40	33	60	72	53	66	3.8	26.0	32.0
Lesotho	16	26	-	-	128	146	61	73	1.5	4.5	5.3
Egypte	70	56	66	52	99	114	80	93	20.8	20.5	15.5
Somalie	94	88	86	76	204	227	186	205	4.9	34.1	-
Soudan	-	-	88	73	161	181	152	171	25.5	9.2	5.4
Zambie	33	24	35	27	112	128	167	187	25.3	11.3	-
Côte d'Ivoire	69	57	60	46	141	159	121	138	28.3	40.9	31.9
Sénégal	81	72	75	62	123	140	98	113	28.6	29.4	13.8
Cameroun	55	44	57	46	119	136	109	124	15.2	17.3	16.2
Congo	45	37	56	43	170	183	157	175	10.5	27.0	11.9
Maroc	78	67	62	51	87	103	69	84	32.7	32.2	23.6
Namibie	-	-	-	-	121	141	79	92	-	-	-

Country	Adult literacy ¹				Under mortalts ²				Total debt service as % of exports ³		
	1985		1990		1989		1992		1980	1989	1992
	Female	Total	Female	Total	Female	Male	Female	Male			
Tunisia	59	46	44	35	53	66	51	63	14.8	22.6	20.6
Algeria	63	50	55	43			66	80	27.1	68.9	71.3
South Africa											
Mauritius	-	-	-	-	21	30	20	25	9.1	9.8	8.1
Mauritania	-	-	79	66	196	218	186	207	17.3	20.1	17.2
Botswana	31	29	-	-	42	55	37	49	1.9	3.5	-
Liberia	77	65	-	-	170	195	-	-	8.8	-	
Zaire	55	39	-	-	170		-	-	22.5	21.5	
Angola	-	59	-	-	211	234	-	-	-	-	
Libyan Arab Jamahiriya	50	33	-	-	88	104	-	-	-	-	

- Source:
1. UNDP Human Development Report 1993 and 1994.
 2. World Bank, World Development Report 1991 and UNDP Human Development Report 1994.
 3. World Bank, World Development Report 1994.

Tableau 4. Taux de scolarisation (rapport filles/garçons)

	Primaire			Secondaire		Supérieur	
	1985	1986	1991	1985	1991	1985	1990
AFRIQUE DU NORD	72	72,3					
Algérie	75,4	75,4	82	64	79	46	-
Egypte	72,1	72,4	80		76	50	52
Jamahiriya arabe libyenne	88	88,6				34	10
Maroc	61,3	61,3	66	64,2	69	50	58
Soudan	69,4	69,5	75		80	68	70
Tunisie	78,1	78,6		67,1		58	27
AFRIQUE DE L'OUEST	74,6	74,7					
Bénin	50	53,7	51		37	20	15
Burkina Faso	58,8	58,9	62	50,6	50	29	27
Cap-Vert	96,6	96,7					
Côte d'Ivoire	69,6	69,4	71		47		-
Gambie	60,9	59,6		42,5			-
Ghana	78,6	78,5	82	61,3	63	21	25
Guinée	47,3	46,9	46	36,9	31	16	12
Guinée-Bissau	52	52	56		53	-	
Libéria	61,1	60,8				38	32
Mali	58,9	59,1	58		50	15	14
Mauritanie	64	64,6	73		45	-	17
Niger	56,3	56,5	57		42	23	27
Nigéria	78,6	78,6	76		74	-	37
Sénégal	69,6	72,2				26	26
Sierra Leone	69,4	69,4	70		56		22
Togo	64,4	64,5	65		34	18	16
AFRIQUE CENTRALE	77,2	77,2					
Burundi	69,2	69,9	84		59	32	40
Cameroun	85,1	83,3					

Tableau 5

Pays	% de la population n'ayant pas accès à l'eau potable				% de la population n'ayant pas accès à des réseaux d'assainissement adéquats				% de femmes utilisant des contraceptifs	
	1980-1985		1988-1991		1980-1985		1988-1991		1980-1985	1980-1993
	Zones urbaines	Zones rurales	Zones urbaines	Zones rurales	Zones urbaines	Zones rurales	Zones urbaines	Zones rurales		
Algérie	10	30	15	SSx	5	30	20	60	36	51
Angola	10	88	29	80	71	85	75	85	-	Ix
Bénin	55	91	34	54	55	96	58	69	9	9
Botswana	2	28	0	12	21	88	0	15	33	33
Burkina Faso	50	74	56	28	62	95	65	95	-	8
Burundi	67	78	1	46	10	75	29	53	9	9
Cameroun	54	70	0	73	-	-	0	36	2	13
Cap-Vert	1	79	-	-	64	91	-	-	-	-
Rép. centrafricaine	76	95	79	74	64	91	55	54	-	-
Tchad	73	70	75	30	-	-	-	-	-	-
Comores	1	48	-	-	-	-	-	-	-	-
Congo	58	93	8	98	83	-	-	-	-	-
Côte d'Ivoire	70	90	30	19	87	80	31	38	3	3
Djibouti	47	80	-	-	57	81	-	-	-	-
Egypte	7	39	5	14	5	51	20	74	38	47
Guinée équatoriale	53	-	-	-	72	-	-	-	-	-

Pays	% de la population ayant accès à l'eau potable				% de la population ayant accès à des réseaux d'assainissement adéquats				% de femmes utilisant des contraceptifs	
	1980-1985		1988-1991		1980-1985		1988-1991		1980-1985	1980-1993
	Zones urbaines	Zones rurales	Zones urbaines	Zones rurales	Zones urbaines	Zones rurales	Zones urbaines	Zones rurales		
Ethiopie	7	58	91	19	-	95	97	7	-	2
Gabon	25	66	0	50	-	-	-	-	-	-
Gambie	0	67			-	-			-	
Ghana	28	61	93	35	53	83	64	32	13	13
Guinée	9	98	87	56	46	99	84	5	-	1x
Guinée-Bissau	79	63	56	35	79	87	27	32	-	1x
Kenya	39	79	74	43	25	61	69	35	27	27
Lesotho	63	86	59	45	78	89	14	23	5	5x
Jamahiriya arabe libyenne	0	23			-	-			-	
Madagascar	27	91	55	9	92	-	12	3	-	17
Malawi	18	46	97x	50x	-	-	100	81	7	13
Mali	42	80	53	38	10	95	81	10	5	5
Mauritanie	20	84	67	65	93	-	34	-	1	4
Maurice	0	2	100	92	0	5	92	96	75	75
Maroc	-	-	100	18	-	-	100	-	36	42
Mozambique	18	98	44	17	-	-	61	11	-	

Pays	% de la population n'ayant pas accès à l'eau potable				% de la population n'ayant pas accès à des réseaux d'assainissement adéquats				% de femmes utilisant des contraceptifs	
	1980-1985		1988-1991		1980-1985		1988-1991		1980-1985	1980-1993
	Zones urbaines	Zones rurales	Zones urbaines	Zones rurales	Zones urbaines	Zones rurales	Zones urbaines	Zones rurales		
Namibie	-	-			-	-	76	89	-	26
Niger	57	66	2	55	64	97	29	96	-	44
Nigéria	40	70	19	70	70	-	60	70	6	66
Réunion	-	-	-	-	-	-			-	
Rwanda	45	40	25	38	40	40	33	44	10	21
Sao Tome- et-Principe	-	-	-	-	-	-			-	
Sénégal	37	73	16	74	13	98	15	64	11	11
Seychelles	-	-	-		-	-			-	
Sierra Leone	42	92	67	63	57	90	8	51	-	4
Somalie	40	80	50	71	40	95	56	95	-	1
Afrique du Sud	-	-	-	-	-	-	-	-	48	48
Soudan	-	-	45	57	80	99	11	35	5	9
Swaziland	-	-			38	90			-	
Togo	32	74	23	47	66	92	54	90	34	34
Tunisie	2	21			34	71			50	
Ouganda	55	88	40	70	60	90	37	72	5	5
Rép.-Unie de Tanzanie	15	53			9	24			-	

Pays	% de la population n'ayant pas accès à l'eau potable				% de la population n'ayant pas accès à des réseaux d'assainissement adéquats				% de femmes utilisant des contraceptifs	
	1980-1985		1988-1991		1980-1985		1988-1991		1980-1985	1980-1993
	Zones urbaines	Zones rurales	Zones urbaines	Zones rurales	Zones urbaines	Zones rurales	Zones urbaines	Zones rurales		
Namibie	-	-			-	-	76	89	-	26
Niger	57	66	2	55	64	97	29	96	-	44
Nigéria	40	70	19	70	70	-	60	70	6	66
Réunion	-	-	-	-	-	-			-	
Rwanda	45	40	25	38	40	40	33	44	10	21
Sao Tome- et-Principe	-	-	-	-	-	-			-	
Sénégal	37	73	16	74	13	98	15	64	11	11
Seychelles	-	-	-		-	-			-	
Sierra Leone	42	92	67	63	57	90	8	51	-	4
Somalie	40	80	50	71	40	95	56	95	-	1
Afrique du Sud	-	-	-	-	-	-	-	-	48	48
Soudan	-	-	45	57	80	99	11	35	5	9
Swaziland	-	-			38	90			-	
Togo	32	74	23	47	66	92	54	90	34	34
Tunisie	2	21			34	71			50	
Ouganda	55	88	40	70	60	90	37	72	5	5
Rép.-Unie de Tanzanie	15	53			9	24			-	

Pays	% de la population n'ayant pas accès à l'eau potable				% de la population n'ayant pas accès à des réseaux d'assainissement adéquats				% de femmes utilisant des contraceptifs	
	1980-1985		1988-1991		1980-1985		1988-1991		1980-1985	1980-1993
	Zones urbaines	Zones rurales	Zones urbaines	Zones rurales	Zones urbaines	Zones rurales	Zones urbaines	Zones rurales		
Zaïre	57	95	32	76	92	90	54	89	-	1x
Zambia	30	68	30	72	44	59	25	88	-	15
Zimbabwe	0	90	5	20	0	95	5	78	43	43

Source: PNUD, Rapport sur le développement humain, 1993 et 1994.